

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION
RURALE ET DE LA MAÎTRISE D'ENERGIE

**Document de Politique Nationale de
Maîtrise d'Énergie (PONAME)**

Rapport provisoire

Réalisé par le Cabinet ATG
Audit et Conseils



Octobre 2009

Sommaire

Sigles et Acronymes	4
RESUME	5
INTRODUCTION	9
PREMIERE PARTIE : Etat des lieux	10
I- Contexte énergétique mondial	11
1.1- Points clés du système énergétique mondial.....	11
1.2- Opportunités offertes par le contexte énergétique mondial pour le développement de la maîtrise d'énergie au Bénin.....	15
II-Contexte énergétique national.....	16
2.1- Situation socio-économique du Bénin	16
2.2- Situation énergétique du Bénin	17
2.3- Cadre institutionnel de l'énergie au Bénin.....	19
2.4- Cadre réglementaire.....	22
2.5- Gisement d'économie d'énergie disponible	22
2.6- Synthèse des actions de maîtrise d'énergie déjà mises en œuvre au Bénin	23
2.7- Forces et faiblesses du système énergétique national au regard de la problématique de la maîtrise d'énergie	25
III-Enjeux à prendre en compte pour l'élaboration de la politique de maîtrise d'énergie au Bénin. 28	28
3.1- La nécessité d'un portage politique fort pour impulser l'efficacité énergétique	28
3.2- La nécessité d'aménager un cadre institutionnel et réglementaire favorable	29
3.3- La nécessité d'exploiter le gisement d'économie d'énergie disponible au Bénin	30
3.4- La nécessité de disposer d'instruments financiers adéquats.....	30
DEUXIEME PARTIE : Orientations politiques et axes stratégiques	31
I-FONDEMENTS	32
1.1- La Constitution de la République du Bénin	32
1.2- Les Orientations Stratégiques du Développement du Bénin 2006-2011 (OSD) et la SCRP... 32	32
1.3- Le document de stratégie du secteur énergétique	32
II-PRINCIPES DIRECTEURS	33
2.1- La cohérence transversale.....	33
2.2- Un seul cadre de référence pour les actions de maîtrise d'énergie.....	33
2.3- La concertation et l'implication de tous les acteurs.....	33
2.4- La décentralisation	33
2.5- Le Partenariat Public Privé	34

2.6-	La compétitivité économique	34
2.7-	La préservation de l'environnement	34
2.8-	La bonne gouvernance	34
III-VISION DE LA POLITIQUE		35
IV-ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE		35
V-OBJECTIFS DE LA POLITIQUE.....		36
5.1-	Objectif global	36
5.2-	Objectifs spécifiques.....	36
VI-AXES STRATEGIQUES DE LA PONAME.....		38
6.1-	Aménagement d'un cadre institutionnel favorable à la maîtrise d'énergie au Bénin	38
6.2-	Aménagement d'un cadre réglementaire favorable à la maîtrise d'énergie	40
6.3-	Mobilisation et renforcement des capacités des acteurs	42
6.4-	Développer une culture d'efficacité énergétique au Bénin par des actions de sensibilisation et de promotion auprès du public.....	45
6.5-	Promotion des instruments financiers adéquats	46
6.6-	Promotion des instruments techniques d'efficacité énergétique dans tous les secteurs	48
6.7-	Susciter progressivement un marché de l'efficacité énergétique autonome.....	49
TROISIEME PARTIE : Plan d'actions à court et moyen terme		51
I-Volets opératoires du plan d'action.....		52
1.1-	Volet préparatoire : Asseoir la légitimité et la légalité de la PONAME	53
1.2-	Volet institutionnel : Renforcement et mise en place des instruments institutionnels de pilotage et de mise en œuvre de la PONAME	54
1.3-	Volet réglementaire : Aménager le cadre réglementaire	56
1.4-	Volet mobilisation et renforcement des capacités des acteurs.....	59
1.5-	Volet développement d'une culture d'efficacité énergétique.....	60
1.6-	Volet financement : Les instruments financiers.....	62
1.7-	Volet technique : Programme d'Efficacité Energétique dans tous les secteurs d'activités ..	63
1.8-	Volet Développement d'un marché de l'efficacité énergétique	68
II-Phasage		69
2.1-	Phase préparatoire : Mesures immédiates (2009).....	70
2.2-	Phase 1 : Mesures à court terme (2010-2011).....	70
2.3-	Phase 2 : Mesures à moyen terme	71
2.4-	Chronogramme à court et moyen terme	73

III-Pilotage et suivi de la PONAME	81
3.1- Pilotage de la PONAME	81
3.2- Suivi de la PONAME.....	81
IV-Hypothèses et risques.....	83
CONCLUSION.....	85

Sigles et Acronymes

ABERME	: Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie
AIE	: Agence Internationale de l'Energie
CA/ABERME	: Conseil d'Administration de l'ABERME
CEB	: Communauté Electrique du Bénin
CeNaREE	: Centre National de Ressources en Efficacité Energétique
CES	: Conseil Economique et Social
CRESUCE	: Cellule Chargée du Redressement de la Facturation, du Suivi et de l'optimisation des Consommations Electriques du secteur public
DGE	: Direction Générale de l'Energie
EE	: Efficacité Energétique
EPAC	: Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi
ESE	: Entreprises de Services Econergétiques
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FER	: Fonds pour l'Electrification Rurale
GES	: Gaz à Effet de Serre
GIEC	: Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat
HAAC	: Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication
IEPF	: Institut de l'Energie et de l'Environnement des Pays de la Francophonie
MDP	: Mécanisme pour le Développement Propre
MEE	: Ministère de l'Energie et de l'Eau
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OSD	: Orientations Stratégiques pour le Développement
PFSE	: Projet de Fourniture de Services d'Energie
PONAME	: Politique Nationale de Maîtrise d'Energie
RESUCE	: Redressement et Suivi de la Consommation Electrique dans le secteur public
SBEE	: Société Béninoise d'Energie Electrique
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SIE	: Système d'Information Energétique
TBE	: Tableau de Bord de l'Energie
TEP	: Tonne Equivalent Pétrole

Glossaire

Maîtrise d'énergie

La maîtrise de l'énergie est l'ensemble des mesures et des actions mises en œuvre en vue de l'utilisation rationnelle de l'énergie, et de la réduction de l'impact du système énergétique sur l'environnement. Elle vise à orienter la demande d'énergie vers une plus grande efficacité du système de consommation, à travers un modèle de consommation énergétique nationale, dans le cadre de la politique énergétique nationale. Elle est une activité publique qui permet d'assurer et d'encourager le progrès technologique, l'amélioration de l'efficacité économique et de contribuer au développement durable.

Utilisation rationnelle d'énergie

L'utilisation rationnelle d'énergie couvre l'action d'optimisation de la consommation d'énergie aux différents niveaux de la production d'énergie, de la transformation d'énergie et de la consommation finale dans les secteurs de l'industrie, des transports, du tertiaire et du domestique. Elle peut également être perçue comme l'ensemble des actions qui permettent la réduction des quantités d'énergie consommées pour la production d'une unité d'un produit ou d'un service et ce, tout en préservant la qualité.

Efficacité énergétique

Utilisation rationnelle des ressources énergétiques qui consiste à réduire au maximum l'énergie utilisée pour fournir un même service. Elle introduit la notion d'efficacité économique.

Audit énergétique

L'audit énergétique est toute opération de diagnostic de la consommation d'énergie au sein d'un établissement à travers la réalisation de recherche, d'études et de contrôles visant à évaluer le niveau de performance énergétique de l'établissement, à analyser les causes des insuffisances et proposer les actions correctives.

Ecotaxe

C'est un mécanisme financier qui permet d'internaliser les dommages (les externalités négatives) causés par l'activité, notamment de production, d'un agent économique qui en laisse les coûts à la charge de la communauté. Les dommages sont dans le cas de l'écotaxe des préjudices environnementaux. Ceux-ci sont par exemple tous les types de pollution, et notamment les dégâts imputables au changement climatique occasionnés par les émissions de gaz à effet de serre.

RESUME

Plusieurs réalités caractérisent aujourd'hui le contexte énergétique mondial. Parmi les plus cruciales on peut retenir que :

- L'énergie occupe une place déterminante dans l'économie mondiale ;
- L'Afrique présente la plus faible consommation énergétique ;
- Le pétrole reste l'énergie la plus demandée dans la structure actuelle de la consommation énergétique mondiale ;
- La biomasse tient une place prépondérante dans la consommation énergétique des pays en développement ;
- Le prix de l'énergie est une donnée instable et dépendante des grands chocs ;
- Les énergies conventionnelles connaissent un amenuisement de leurs réserves ;
- La consommation de l'énergie reste une source de graves nuisances environnementales ;
- L'efficacité énergétique constitue une pièce maîtresse des politiques énergétiques.

Au Bénin, d'une manière générale, le secteur énergétique est caractérisée entre autres par :

- Une consommation nationale d'énergie relativement faible et marquée par une prédominance de la biomasse ;
- Une structure de consommation énergétique par secteur dominée par les ménages et le transport ;
- Un faible taux d'accès des populations à l'électricité et particulièrement en zones rurales ;
- L'énergie, une priorité dans les options de développement du Bénin.

De manière spécifique, pour ce qui concerne le volet maîtrise d'énergie, on note vers le milieu des années 90, une prise de conscience, qui s'est traduite au plan technique, par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions pilotées par la DGE, et au plan institutionnel, par la création de l'ABERME pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de maîtrise d'énergie.

L'ABERME, fort de ses prérogatives a donc engagé le processus d'élaboration de la politique nationale de maîtrise d'énergie qui doit pouvoir désormais servir d'unique cadre de référence pour toutes les actions d'efficacité énergétique au Bénin.

Pour définir la politique nationale de maîtrise d'énergie, les principaux enjeux à prendre en compte sont :

- La nécessité d'un portage politique fort pour impulser l'efficacité énergétique ;
- La nécessité d'aménager un cadre institutionnel et réglementaire favorable à la maîtrise d'énergie ;
- La nécessité de disposer d'instruments financiers adéquats et incitatifs à l'efficacité énergétique ;
- La nécessité d'exploiter le gisement d'économie d'énergie disponible au Bénin.

La vision que l'Etat se donne à travers la politique de maîtrise d'énergie est de : « *Faire de la maîtrise d'énergie, un facteur de réduction de la dépendance et des dépenses énergétiques du Bénin, à effet positif sur la croissance économique, l'environnement et l'accès des populations aux services énergétiques de base* ».

Il en découle que la PONAME vise de manière globale à « *Contribuer, grâce à une utilisation rationnelle de l'énergie, à l'amélioration de la balance commerciale et à la préservation de l'environnement au Bénin* ».

De manière spécifique, il s'agira pour la PONAME de :

- Doter le Bénin d'un cadre institutionnel et réglementaire favorable à la maîtrise d'énergie ;
- Mobiliser et renforcer les capacités des différents acteurs clés impliqués dans la maîtrise d'énergie au Bénin ;
- Développer une culture d'efficacité énergétique au Bénin par des actions de sensibilisation et promotion auprès du public ;
- Mettre en place des instruments financiers visant la promotion de la maîtrise d'énergie ;
- Promouvoir les instruments techniques d'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activités ;
- Susciter progressivement un marché de l'efficacité énergétique.

Les sept principaux axes stratégiques devant permettre d'atteindre ces objectifs sont :

- Aménagement d'un cadre institutionnel favorable à la maîtrise d'énergie ;
- Aménagement d'un cadre réglementaire favorable à la maîtrise d'énergie ;
- Mobilisation et renforcement des capacités des acteurs de la maîtrise d'énergie au Bénin ;
- Développement d'une culture d'efficacité énergétique au Bénin par des actions de sensibilisation et de promotion auprès du public ;
- Construction et mise en œuvre des instruments financiers adéquats ;
- Construction et mise en œuvre des instruments techniques d'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activités ;
- Création d'un marché de l'efficacité énergétique.

L'opérationnalisation de ces axes stratégiques passe par la mise en place d'un plan d'actions qui permettra de :

- Préciser les différents volets opérationnels qui structurent les actions à mener ;
- dégager pour chaque volet, les principaux résultats et un ensemble d'actions à mener pour obtenir lesdits résultats ;
- proposer un phasage des différentes actions et déboucher sur un chronogramme de mise en œuvre à court et moyen terme ;
- préciser les modalités ou dispositifs de pilotage, de suivi et d'évaluation de la politique.

Les huit volets opérationnels du plan d'actions sont :

- un volet préparatoire qui vise la mise en place des conditions préalables de légalité et de légitimité de la PONAME.
- un volet institutionnel, qui vise la mise en place des différents instruments institutionnels de pilotage et de mise en œuvre de la PONAME ;
- un volet réglementaire qui consiste à procéder à l'élaboration des instruments réglementaires ;
- un volet mobilisation et renforcement des capacités des acteurs qui vise à mettre en œuvre les actions concourant à assurer une participation effective et efficiente à tous les niveaux des acteurs de la maîtrise d'énergie au Bénin.
- Un volet sensibilisation qui vise le développement d'une culture d'efficacité énergétique
- Un volet financement qui décline la mise en place et la mise en œuvre des instruments financiers d'efficacité énergétique
- un volet technique qui permettra de mettre en œuvre les actions visant à promouvoir dans tous les secteurs, l'efficacité énergétique ;
- un volet développement d'un marché d'efficacité énergétique.

En suivant les différents volets ainsi présentés, le plan d'actions peut se concrétiser en partant des mesures immédiates aux actions qui s'inscrivent dans le court et moyen terme. Pour être concret et réaliste, le plan d'actions couvre la période 2009 – 2015 et comporte :

- Une phase préparatoire constituée des mesures immédiates (2009) qui visent à asseoir la PONAME sur des bases légales et légitimes, et à lui donner les chances de réussite. C'est donc les actions du volet préparatoire du plan d'actions.
- Une première phase de mise en œuvre proprement dite constituée des mesures à court terme (2010-2011) qui visent à consolider les bases de la maîtrise d'énergie au Bénin.
- Une deuxième phase de mise en œuvre proprement dite constituée des mesures à moyen terme qui visent à passer de la construction des instruments à leur mise en œuvre, et des expériences pilotes à la généralisation. Elle permettra de commencer par observer des avancées en matière d'efficacité énergétique aussi bien dans les comportements que dans les chiffres.

La maîtrise de l'énergie ayant un caractère interministériel, le pilotage de la PONAME se le CA/ABERME qui soumet les décisions importantes au Conseil des Ministres via le Ministre en charge de l'énergie. La nécessité du fonctionnement effectif et optimal du CA/ABERME est relevée dans les actions de mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la maîtrise d'énergie.

Pour donner à la PONAME toutes les chances d'atteindre ses objectifs, l'hypothèse de départ la plus importante reste une forte volonté politique nécessaire pour hisser la maîtrise de l'énergie au rang des priorités du Gouvernement dans le cadre de l'assainissement des finances publiques.

INTRODUCTION

L'énergie depuis toujours est restée un enjeu capital dans les progrès de l'humanité et dans le développement des nations prises individuellement. Aujourd'hui plus jamais, cet enjeu se trouve d'actualité d'autant plus que les réserves des énergies fossiles, principales sources d'approvisionnement à l'échelle mondiale, s'amenuisent à grands pas, et que l'impact sur l'environnement de la consommation énergétique se fait de plus en plus ressentir. Dans les pays développés, l'efficacité énergétique est apparue dès les années 70 comme une des voies les plus sûres, les plus défendues et les plus adoptées pour promouvoir une production et une consommation énergétique durable.

Au Bénin, l'enjeu n'est pas moindre dans un contexte où une bonne partie de l'énergie consommée vient de l'extérieur, ce qui pèse sur la balance commerciale déjà déficitaire, et les ménages sont encore très dépendants du bois-énergie, une ressource environnementale qu'il convient de gérer rationnellement. Par ailleurs, le potentiel d'économie d'énergie disponible est non négligeable, que ce soit dans les bâtiments ou les industries, dans le secteur public ou dans le secteur privé. Seulement, il a fallu attendre les années 90, pour que la maîtrise de l'énergie connaisse un véritable début avec des actions initiées par la Direction Générale de l'Energie.

La création de l'ABERME en 2004, reste dans tous les cas l'une des actions importantes entreprises par le Gouvernement puisqu'il s'agit d'une réforme institutionnelle qui devrait permettre d'impulser et de coordonner une véritable politique nationale de maîtrise d'énergie.

Une fois opérationnelle, l'ABERME s'est attelée à mettre en œuvre un certain nombre d'actions dont la portée visait beaucoup plus le volet électrification rurale de sa mission que le volet maîtrise d'énergie. Il est donc fort heureux de constater qu'aujourd'hui un accent fondamental commence par être mis sur la maîtrise d'énergie, ce qui justifie la détermination de l'institution à lancer le processus devant aboutir à l'adoption par le Gouvernement d'une politique nationale de maîtrise d'énergie.

Le rapport d'étude présente donc le document de politique qui devra être soumis aux différentes étapes d'adoption. Il présente successivement :

- Une synthèse diagnostic du contexte énergétique aussi bien au niveau international qu'au niveau national. Ladite synthèse débouche sur les enjeux à prendre en compte dans l'élaboration de la politique ;
- Les fondements, les principes directeurs, la vision, les orientations, les objectifs et les axes stratégiques de la politique nationale de maîtrise d'énergie ;
- Et enfin, un plan d'actions visant à opérationnaliser à travers un enchaînement d'actes concrets, la PONAME.

PREMIERE PARTIE : Etat des lieux

I- Contexte énergétique mondial

L'élaboration de la politique nationale de maîtrise d'énergie demande tout d'abord de mieux cerner l'environnement mondial. Il est donc nécessaire de faire un point sur les principaux éléments qui caractérisent le système énergétique mondial et partant, de dégager les opportunités qui s'offrent au développement de la maîtrise d'énergie au Bénin.

1.1- Points clés du système énergétique mondial

L'énergie : une place déterminante dans l'économie mondiale

L'économie mondiale est caractérisée par sa totale dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon) qui représentent 80 % de la demande énergétique mondiale et dont la concentration est fortement géographique. Les besoins en investissements pour satisfaire la demande énergétique mondiale se chiffrent à environ 20 trillions de dollars sans garantie sur la possibilité de mobiliser de tels montants. Les chocs pétroliers de 1973, 1979 et de cette fin des années 2000 ont démontré à la fois l'assujettissement de l'économie mondiale à cette ressource et à une région, le Moyen-Orient, qui détient les deux tiers des réserves mondiales.

Par ailleurs, les produits énergétiques occupent de loin la première place dans le commerce international des matières premières. Le pétrole et le gaz sont les produits énergétiques les plus importants dans ce commerce.

L'Afrique : La plus faible consommation énergétique

Selon les statistiques de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), la consommation énergétique mondiale était de 8084 Mtep en 2006¹. Cette consommation d'énergie est répartie géographiquement de la façon suivante :

- 47,3% de la demande est due aux pays de l'OCDE,
- L'Asie consommait 26,5% de l'énergie avec 15% de la consommation mondiale à la Chine seule
- Les pays d'Europe hors OCDE et l'ex-Union Soviétique consomment respectivement 0,8% et 8,1%
- L'Amérique Latine et Le Moyen-Orient drainent respectivement 4,3% et 5,1% de la demande
- La consommation énergétique de l'Afrique représente 5,6% de la consommation mondiale.

¹ AIE, Key World Energy Statistics 2008.

Au niveau de la consommation totale d'énergie par habitant, l'Afrique a la plus faible consommation par habitant avec seulement 0,48 tep par habitant contre la moyenne mondiale de 1,23 tep par habitant, 0,90 tep/habitant pour l'Amérique Latine. Au niveau de l'énergie électrique, la consommation de l'Afrique reste aussi la région avec la plus faible consommation de l'ordre de 560 kWh/habitant contre 2660 kWh au niveau mondial, 2060 kWh/habitant en Chine et 1780 kWh par habitant en Amérique Latine.

Ces statistiques mettent en lumière le faible niveau de développement du continent qui ne participe que pour 2% du commerce international.

Le pétrole : l'énergie la plus demandée dans la structure actuelle de la consommation énergétique mondiale

Le pétrole reste l'énergie la plus demandée avec 43,1% de la consommation mondiale en 2006 suivi de l'électricité à 16,7% et le gaz naturel à 15,3%. Les énergies renouvelables ont représenté 16,3% de la consommation énergétique mondiale. Les crises énergétiques à répétition liées à la fluctuation des prix des produits pétroliers et aux conflits dans les régions de production et les changements climatiques ont convaincu la communauté internationale à diversifier les sources d'approvisionnement et à développer les énergies alternatives.

Les technologies d'énergies renouvelables excluant la biomasse traditionnelle (bois-énergie) (éolien, solaire, géothermie, marées et vagues, hydroélectricité) fournissent environ 4 % de l'énergie commerciale du monde, la moitié de ce chiffre provenant de l'hydroélectricité². L'énergie solaire et l'énergie éolienne sont les deux sources connaissant la plus forte expansion, mais elles sont encore très peu développées. En théorie, elles pourraient répondre dans une large mesure aux besoins énergétiques de l'humanité, et ce, sans porter atteinte à l'environnement. Les projections à l'horizon 2050 indiquent pour certains scénarios qu'elles prendront le pas sur les énergies conventionnelles.

La biomasse : une place prépondérante dans la consommation énergétique des pays en développement

Si les énergies traditionnelles notamment le bois-énergie jouent un rôle marginal dans le bilan énergétique des pays industrialisés, il en va tout autrement dans les pays en développement :

- Près de 60% en Afrique au sud du sahara, et jusqu'à 80% dans certains pays ;
- Environ 50% en Asie (chine exclue) ;
- Environ 35% en Chine ;
- Moins de 20% en Amérique du sud ;

². IEA. World Energy Outlook 2006.

- De l'ordre de 13% en Afrique du nord et au Moyen-Orient³.

Le prix de l'énergie : une donnée instable et dépendante des grands chocs

Le prix de l'énergie, celui du baril du pétrole en l'occurrence est un facteur clé qui détermine toutes les politiques énergétiques. Les fluctuations du baril du pétrole ont atteint en 2008 la barre record des 160 \$, favorisant ainsi une hausse importante des coûts dans la production d'électricité et dans le secteur du transport, et par effet d'entraînement dans d'autres secteurs d'activités (industries d'extraction et de transformation par exemple).

Les énergies conventionnelles : vers un amenuisement des réserves

L'une des données importantes aujourd'hui dans les projections futures d'offre d'énergie est l'amenuisement des réserves pétrolières. Au rythme de production actuelle, les réserves connues et prouvées de pétrole et de gaz équivalent à environ 41ans et 63 ans de production respectivement. Les ressources en charbon peuvent être encore exploitées en moyenne pendant les 150 ans à venir au rythme d'exploitation actuelle⁴. Selon l'OPEP, au rythme de production de 2005, les ressources en pétrole s'épuiseront dans les 80 et 30 prochaines années pour les pays membres de l'OPEP et les pays non membres respectivement⁵. C'est d'ailleurs l'une des raisons de l'engouement vers les énergies renouvelables. En effet, les réserves mondiales de combustibles fossiles (à caractère épuisable) sont estimées respectivement à 509,8 milliards de Tep pour le charbon en 2000, à 901,66 milliards de barils pour le pétrole au cours de l'année 2006 et à 143 milliards de Tep en 2003 pour le gaz naturel.

La consommation de l'énergie : source de graves nuisances environnementales

Selon le quatrième rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC), il est désormais certain que l'activité humaine est responsable à 80% des changements climatiques⁶. A travers la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la communauté internationale s'est mobilisée depuis le début des années 1990 pour trouver des mécanismes pour y faire face (Rio, Kyoto). Le bilan actuel est décevant en ce sens que les émissions de gaz à effet de serre ont globalement augmenté de façon inquiétante à cause des efforts limités de plusieurs pays développés et l'émergence de nouvelles puissances économiques, notamment la Chine et l'Inde.

³ IEPF, Guide de l'énergie, 1988

⁴ World Coal Institute. Coal Facts 2007 Edition with 2006 data

⁵ <http://www.opec.org/library/FAQs/PetrollIndustry/q7.htm>

⁶ GIEC, Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse

Alors que le défi était de réduire les émissions de GES de 5% en dessous du niveau de 1990 à l'adoption du protocole de Kyoto en 1997, les émissions mondiales devront désormais être réduites de plus de 50% d'ici 2050 pour rester en dessous du niveau de température critique pour la planète et surtout pour les régions peu développées comme l'Afrique.

Le secteur de l'énergie, et tout particulièrement les combustibles fossiles, est la source principale des émissions de gaz à effet de serre par l'entremise de diverses activités humaines : transports, production d'énergie, industries, besoins domestiques. La consommation des combustibles fossiles représente actuellement plus de 80 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) excluant l'utilisation des terres, le changement d'affectation de celles-ci et la foresterie. Au regard des tendances actuelles, le World Energy Outlook (WEO) 2006 prévoit une augmentation des émissions de GES dues au secteur de l'énergie de 55 % entre 2004 et 2030, à un rythme de 1,7 % par an pour atteindre 40 gigatonnes. La part des pays en développement va augmenter de 39 %⁷.

Efficacité énergétique : Une pièce maîtresse des politiques énergétiques

L'importance que revêt l'énergie dans le développement d'une nation et notamment les enjeux liés à son prix et à la dégradation de l'environnement, sont autant d'éléments qui ont amené les différentes régions du monde et les Etats à mettre en place des politiques et stratégies énergétiques qui globalement visent :

- Une meilleure accessibilité des populations à l'énergie ;
- Une sécurisation de l'approvisionnement et des coûts bas ;
- Une utilisation rationnelle de l'énergie pour une amélioration de l'intensité énergétique et de la balance commerciale pour les pays importateurs ;
- Une réduction des nuisances environnementales liées au secteur de l'énergie.

Les scénarios de l'AIE montrent que l'amélioration de l'efficacité énergétique est l'option la moins coûteuse pour faire face à la sécurité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le potentiel d'économies d'énergie techniquement et économiquement réalisable en utilisant les technologies performantes existantes est situé entre 17 % et 33 % au niveau global. Les études suggèrent que les pays développés pourraient réduire leur consommation d'énergie de deux tiers grâce à l'efficacité énergétique sans que la croissance économique en souffre.

Avec la conscience prise depuis le choc pétrolier de 1979, l'efficacité énergétique est devenue une pièce maîtresse des politiques et stratégies énergétiques dans le monde. Les pays industrialisés ont engagé depuis 25 ans des politiques de maîtrise d'énergie, avec des résultats probants. Ceci a permis d'observer depuis 1980, une baisse de l'intensité énergétique mondiale de 1,5% en moyenne par an. Cela s'est traduit en économie monétaire sur les combustibles et l'électricité d'au moins 180 milliards de dollars US en 2005. Ces

⁷. IEA World Energy Outlook 2006.

politiques se sont le plus souvent appuyées sur cinq principaux types d'instruments et de mesures :

- Institutionnel et organisationnel (création et opérationnalisation d'agences ou bureaux de maîtrise d'énergie)
- Réglementaire (réglementation, normes, labels, etc.)
- Fiscaux (taxes sur l'énergie, écotaxes, déductions, etc.)
- Incitations économiques (subvention, permis, certificats, fond de garantie, etc.)
- les accords volontaires/négociés sur l'efficacité énergétique et le CO₂ à travers des programmes sectoriels
- Information (campagne, étiquetage, etc.).

Les agences ou bureaux de maîtrise d'énergie en Afrique : quelques exemples

En Afrique, plusieurs pays ont déjà pris l'option de faire de la maîtrise d'énergie, une de leur priorité. Ceci les a conduit à mettre en place des mesures au plan institutionnel. Il s'agit notamment de la création d'agences ou de bureaux en charge de l'efficacité énergétique. On peut énumérer :

- L'Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie en Algérie
- L'Agence pour la Maîtrise de l'Energie en Tunisie ;
- Le Bureau des Economies d'Energie (BEE) en Côte d'Ivoire ;
- Le Centre marocain de Développement des Energies Renouvelables (CDER) au Maroc ;

1.2- Opportunités offertes par le contexte énergétique mondial pour le développement de la maîtrise d'énergie au Bénin

L'examen du contexte énergétique mondial permet de dégager les opportunités suivantes pour la mise en place d'une politique de maîtrise d'énergie au Bénin :

- La grande avancée de plusieurs espaces communautaires ou Etats dans la définition et la mise en œuvre de politiques, stratégie et programme de maîtrise d'énergie. En effet, les différentes expériences réussies ou non ailleurs permettront certainement de mieux conduire la stratégie béninoise ;
- L'existence de plusieurs mécanismes financiers à l'échelle mondiale du fait de la prise de conscience. Ces mécanismes pourraient contribuer au besoin de financement nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie béninoise de maîtrise d'énergie. Le financement carbone notamment le Mécanisme de Développement Propre proposé dans le protocole de Kyoto permet désormais d'obtenir des incitatifs financiers pour la mise en œuvre de programme d'efficacité énergétique et de réduction de Gaz à Effet de Serre (GES) ;

- L'amenuisement des réserves fossiles et la montée des prix qui constituent des éléments devant booster la volonté politique de promouvoir et d'investir dans la maîtrise d'énergie. Ces éléments amèneront également le secteur privé à s'engager dans les actions de maîtrise d'énergie du fait de factures énergétiques trop élevées.

II- Contexte énergétique national

Après l'exploration du système énergétique mondial, il est nécessaire d'examiner le contexte énergétique national, et d'en dégager les forces et faiblesses à prendre en compte dans l'élaboration de la PONAME.

2.1- Situation socio-économique du Bénin

Le Bénin : Une économie croissante mais fragile par rapport aux chocs externes

Depuis l'avènement du renouveau démocratique du début des années 90, l'économie béninoise, agonisante dans la fin des années 80, a renoué avec la croissance. C'est ainsi que le taux de croissance est passé d'une moyenne annuelle de 3,7% pour la période 1990-1994 à 5,1% pour la période 1995-1999 puis à 5,2% pour la période 2000-2002. Il s'agit tout de même d'une croissance qui a connu des périodes assez difficiles notamment la période 2003-2005 au cours de laquelle la moyenne annuelle du taux de croissance est descendue à 3,3%. Ce repli d'activités est tributaire, d'une part, de la régression de la part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire dans la formation du PIB à la suite des restrictions commerciales imposées par le Nigeria sur les réexportations, et d'autre part de la crise de la filière coton, principal produit d'exportation, du renchérissement de l'euro par rapport au dollar US ainsi que de l'augmentation continue du baril du pétrole.

Les nombreuses réformes entamées depuis avril 2006 par le nouveau Gouvernement pour assainir les finances publiques et diversifier la production nationale ont permis d'observer une tendance haussière ces trois dernières années. Malgré cela les défis restent encore nombreux pour améliorer l'économie nationale dont la structure est dominée par les secteurs tertiaires et primaires. Le secteur industriel est encore embryonnaire avec une contribution de seulement 13% à la richesse nationale.

Le Bénin : un pays dont les nouvelles ambitions économiques exigent une politique énergétique conséquente en matière de maîtrise d'énergie

En abordant le millénaire 2000, le Bénin affirmé à travers le document de perspectives à long terme Alafia 2025, l'ambition de devenir à terme un pays phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social.

Dès son avènement en avril 2006, le Gouvernement du changement a repris à sa manière cette vision en voulant amener le Bénin au rang de pays émergent à moyen-long terme. Une telle ambition s'est accompagnée d'un ensemble d'options stratégiques visant à promouvoir des grappes de projets à effet d'entraînement autour de cinq piliers que sont :

- le pôle coton, textile ;
- le pôle agro-alimentaire, avec la pêche, les fruits et légumes, les produits vivriers, les produits non ligneux ;
- le pôle tourisme, culture et artisanat ;
- le pôle BTP et matériaux de construction, incluant le bois ;
- le pôle « Transport, Logistique et Commerce » », avec cinq composantes : le transport de marchandises, le transport de personnes, les services logistiques, le commerce régional et le négoce international. Ce pôle à fort potentiel représente le domaine dans lequel le pays dispose aujourd'hui du maximum d'atouts.

La mise en œuvre d'une telle ambition implique la construction de grandes infrastructures de tous genres, l'implantation d'unités de transformation et le développement de plusieurs services. Tout ceci devra engendrer une augmentation substantielle de la demande nationale d'énergie. En effet, la consommation d'énergie par habitant d'un pays émergent est de 1,2 tep, alors qu'actuellement, au Bénin, elle est d'environ 0,3 tep. Une politique énergétique conséquente est donc nécessaire.

2.2- Situation énergétique du Bénin

Une consommation nationale d'énergie relativement faible et marquée par une prédominance de la biomasse

La consommation énergétique du Bénin est de 2256 tep en 2005 soit 0,305 tep par habitant. Cette consommation énergétique est largement inférieure à la moyenne mondiale qui est de 1,7. Selon le TBE (2006), elle représente quatre (04) fois moins celle du Brésil (1,1 tep par habitant en 2004) et quatorze (14) fois moins celle de la Corée du Sud (4,4 tep par habitant en 2004). Sur les dix dernières années, le taux d'accroissement moyen de la consommation énergétique a été de 6,52 %.

Selon les données du Tableau de Bord de l'Energie, en 2005, les combustibles ligneux (bois de feu et charbon de bois) représentaient environ 60 % de l'énergie finale consommée, les produits pétroliers 38 % et l'électricité 2 %. Malgré la forte prépondérance du bois-énergie, il faut noter un léger changement dans la structure énergétique du pays qui est passée de 67 % en 2002 à 59,4 % en 2005 pour la part de la biomasse-énergie. Au même moment, la consommation des produits pétroliers est passée de 31 % en 2002 à 38,4 % en 2005. Cette évolution indique globalement une baisse de la participation relative des énergies traditionnelles aux consommations d'énergie du pays due en grande partie à une meilleure disponibilité du gaz domestique.

Une structure de consommation énergétique par secteur dominée par les ménages et le transport

Par secteur d'activités, la structure de la consommation énergétique est marquée par une prédominance du secteur des ménages (64%) suivi du secteur des transports (23%) en raison de la consommation des produits pétroliers, et du secteur des services (10%). La consommation énergétique du secteur industriel reste la plus faible (2%) du fait d'un tissu industriel encore embryonnaire, sinon peu développé.

Un faible taux d'accès des populations à l'électricité et particulièrement en zones rurales

En 2005, le taux d'électrification nationale est de 23,2 % avec 51,8 % en milieu urbain et moins de 2 % en milieu rural (source DGE). Quant au taux de couverture, il est de 24,2 % en 2005. Le taux de desserte nationale en 2005 est de 40,5 % contre 92,2 % en milieu urbain et 5,5 % en milieu rural. Le taux d'électrification nationale s'est accru en moyenne de 6,5 % par an sur la période 1996 à 2005.

Une forte dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur

Le Bénin est fortement dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement en énergie :

- 100% des produits pétroliers consommés sont importés, le Bénin ne disposant pas encore d'une raffinerie de pétrole ;
- 85% de l'électricité consommée en 2005 provient de l'extérieur.

L'énergie : une priorité dans les options de développement du Bénin

D'une manière générale, les principaux documents cadres qui affichent les ambitions de développement du Bénin font du secteur énergétique une priorité.

Dans les « Orientations Stratégiques du Développement du Bénin (OSD) », l'Orientation Stratégique 3 consacrée au développement des infrastructures économiques et sociales au Bénin, consacre un axe stratégique au renforcement des capacités énergétiques du pays. Les principales lignes qui y sont proposées sont :

- l'amélioration de la qualité et du volume de l'offre d'énergie électrique et la privatisation effective du secteur ;
- l'incitation des opérateurs privés à s'impliquer dans sa production ;
- la réalisation des interconnexions CEB (Bénin-Togo) - NEPA (Nigeria) et Nord Togo - Nord Bénin ;
- la construction des barrages hydroélectriques de Dyodyonga et d'Adjralala ;

- la diversification des sources et types d'énergie. Plus particulièrement, en matière d'énergie rurale, les sources d'énergie alternative telle que l'énergie solaire et la biomasse seront explorées.

Dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), le Gouvernement décline dans l'axe stratégique N°2, les principaux objectifs en matière d'énergie :

- la création d'un cadre institutionnel, juridique et réglementaire adéquat ;
- la consolidation de la mise en place d'un système d'information énergétique en vue d'acquiescer des outils d'aide à la décision en matière de politique énergétique ;
- la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans tous les secteurs d'activités ;
- la diversification des sources d'énergies domestiques ;
- la mise en valeur des ressources énergétiques nationales économiquement rentables ;
- l'amélioration du système de tarification ;
- la réduction du délai de branchement électrique.

Par ailleurs, dans la perspective d'accompagner les ambitions de développement du Bénin par une politique énergétique conséquente, la Présidence de la République a mis en place le Groupe de Réflexion sur la Vision du Secteur de l'Energie. Les travaux de ce groupe ont permis de dégager des objectifs de production, de demande et de couverture énergétique, sur la base de plusieurs scénarios dont le « Scénario Bénin Emergent ». En matière d'accès à l'électricité, ce scénario vise à :

- porter le taux d'électrification en zones urbaines à 76% en 2015 et 95% en 2025 contre 51,6% en 2005 ;
- porter le taux d'électrification en zones rurales à 36% en 2015 et 65% en 2025 contre 2% en 2005 ;

La consommation totale d'électricité passerait donc de 560 GWh en 2005 à 1 647 GWh en 2015 et 3 781 GWh en 2025.

2.3- Cadre institutionnel de l'énergie au Bénin

La question de l'énergie reste transversale et implique plusieurs acteurs. Pour les plus importants, on peut évoquer :

2.3.1- Les acteurs de l'administration publique

Il s'agit des différentes structures de l'administration publique ayant à charge la gestion du secteur de l'énergie. Il s'agit surtout du Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE). Mais d'autres ministères peuvent également être mentionnés. Le Ministère du Commerce qui intervient dans le sous-secteur hydrocarbures pour la fixation des prix des produits pétroliers, et le Ministère en charge de l'environnement qui est fortement concerné par la production de la biomasse-énergie, le Ministère de la Recherche Pétrolière et des Mines, qui a à charge la

gestion desdits domaines, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage qui participe au développement des agrocarburants.

Pour remplir sa mission qui est de proposer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'énergie, le MEE s'appuie sur ses services compétents que sont : la Direction Générale de l'Energie (DGE), l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME), l'Office Béninois des Hydrocarbures (OBH).

La Direction Générale de l'Energie (DGE)

Les attributions de la DGE couvrent outre la planification du développement du secteur de l'énergie, la proposition des réglementations applicables aux activités du secteur, le suivi de l'application des réglementations, le suivi des projets et programmes du secteur conformément aux objectifs planifiés, etc.

L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME)

La Création de l'ABERME, structure tant attendue pour l'impulsion d'une véritable stratégie de maîtrise d'énergie est intervenue en août 2004.

Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'État dans les domaines de l'électrification rurale et de la maîtrise de l'énergie. A cet effet, elle a pour principales missions de :

- élaborer et mettre en œuvre les programmes nationaux et régionaux de développement, des actions de maîtrise de l'électrification rurale;
- réaliser les projets pilotes de démonstration ;
- proposer les mesures d'incitation et d'encouragement susceptibles d'aider à la promotion de la maîtrise de l'énergie et de l'investissement privé dans l'électrification rurale;
- étudier et donner son avis sur les projets d'investissement sollicitant des mesures d'encouragement visant la promotion de la maîtrise de l'énergie et de l'électrification rurale;
- contribuer au développement et au renforcement du secteur privé national dans les domaines de l'offre de services techniques et de fourniture d'équipements nécessités par l'élaboration et la réalisation des programmes de maîtrise d'énergie et d'électrification rurale.

2.3.2- Les acteurs privés ou parapublics

Il s'agit des structures chargées de la commercialisation et de la distribution de l'énergie sur toute l'étendue du territoire national. Concernant l'électricité au Bénin, c'est la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) qui est chargée de l'importation, de la production, du transport et de la distribution. Toutefois, le Code de l'Electricité permet depuis son adoption en 2007, la production indépendante d'électricité, la SBEE détenant toujours le monopole du transport et de la distribution. Leur rôle pourrait être majeur dans le dispositif institutionnel de maîtrise d'énergie. Pour ce qui est des produits pétroliers, il s'agit : (i) de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers et des Sociétés privées agréées par l'Etat depuis l'ouverture aux privés des activités d'importation et de distribution des produits

pétroliers au Bénin par décret n°95/139 du 03 mai 1995 ; et (ii) des importateurs et distributeurs non agréés qui ont créé un marché parallèle de commercialisation de produits pétroliers et qui agissent dans l'illégalité, animant ainsi un secteur informel très dense de produits pétroliers de qualité parfois douteuse et dangereuse.

Au nombre des acteurs privés qui ont, ou auront un rôle important à jouer dans le secteur énergétique, notamment pour ce qui concerne la maîtrise de l'énergie, il convient de mentionner également les bureaux d'études et autres prestataires chargés de la commercialisation et de l'installation des équipements électriques surtout dans les bâtiments et les industries.

Enfin, certains centres de recherches et ONGs interviennent dans le secteur énergétique notamment dans la promotion des énergies renouvelables et des foyers améliorés.

2.3.3- Les acteurs locaux : les collectivités locales

Dans le contexte actuel de la décentralisation, les communes constituent le cadre institutionnel privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales. Elles disposent d'importantes prérogatives qui leur sont conférées à travers la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin. Elles concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, etc. De ce fait, elles sont appelées à jouer un rôle dans la gestion des services publics énergétiques (éclairage public, extension de la couverture électrique dans les agglomérations, etc.).

2.3.4- Les acteurs supranationaux ou internationaux

Dans le domaine de l'électricité, la Communauté Electrique du Bénin (CEB) est l'institution supranationale chargée de la production et du transport de l'énergie électrique au Bénin et au Togo. Depuis 2004, les réformes intervenues dans le secteur offrent la possibilité à d'autres opérateurs privés d'investir dans les segments de la production et de la distribution.

Au-delà de cet acteur, on peut mentionner les Partenaires Techniques et Financiers (bilatéraux ou multilatéraux) qui interviennent dans le financement et l'appui technique des différents sous-secteurs du secteur électrique. A leur nombre, on peut citer par exemple :

- la Banque mondiale qui a financé le PFSE dont l'une des sous-composantes prend en compte les actions de maîtrise d'énergie promues par la DGE ;
- l'IEPF qui a financé les premières actions de maîtrise d'énergie initiées au Bénin par la DGE.

2.4- Cadre réglementaire

Le sous-secteur des produits pétroliers est régi par :

- Le code pétrolier en ce qui concerne les activités de recherche et de production pétrolière et gazière ainsi que celles du raffinage du pétrole ;
- le décret n°95/139 du 03 mai 1995 qui ouvre les activités d'importation et de commercialisation des produits pétroliers aux entreprises privées.

Le sous-secteur de l'électricité est régi par :

- Le code Bénino-Togolais d'électricité dont la révision en 2004 a mis fin au monopole de la Communauté Electrique du Bénin (CEB) dans le domaine de la production, ouvrant ainsi les segments de la production aux opérateurs privés ;
- la loi N° 2006-16 du 27 mars 2007, portant code de l'électricité en République du Bénin qui définit entre autres les dispositions complémentaires relatives aux modalités d'intervention des opérateurs dans le sous-secteur.

Le sous-secteur de la biomasse énergie est régi au niveau de l'exploitation des ressources forestières dans le code forestier national. Ce code est appelé à être très prochainement amélioré dans le cadre de la politique de l'Etat visant la promotion des filières de biocarburants (bioéthanol et biodiesel) au Bénin et le développement du marché de consommation des énergies de substitution au bois de feu et au charbon de bois.

2.5- Gisement d'économie d'énergie disponible

Les études techniques réalisées sur une quarantaine de bâtiments publics dans le cadre de la CRESUCE, démontrent qu'au moins 20% de l'énergie consommée dans les bâtiments publics peut être économisée par l'implantation des mesures d'efficacité énergétique dont les temps de retour sur investissement sont inférieurs à trois ans. Cela peut représenter environ un milliard de FCFA par an d'économie monétaire pour le Trésor Public. Par ailleurs quand on considère les bâtiments à usage privé (hôtels et restaurants environ 150 000 MWh) et les industries (118 000 MWh environ), le potentiel de gain énergétique doit être encore beaucoup plus important. En effet, en espérant que dans ces secteurs, les actions d'économies d'énergie peuvent permettre un gain d'au moins 10% de la consommation, on gagnerait pour les industries environ 11 800 MWh et pour les bâtiments privés environ 15 000 MWh, ce qui représente plus de 2 milliards FCFA par an. Cette économie non réalisée aurait pu permettre d'accroître les investissements dans le secteur privé. Par ailleurs, en dehors de l'électricité, il existe un potentiel d'économie d'énergie lié à la consommation des autres sources d'énergie.

2.6- Synthèse des actions de maîtrise d'énergie déjà mises en œuvre au Bénin

D'importantes actions de maîtrise d'énergie dans le secteur public du Bâtiment

Même si le Bénin ne dispose pas encore d'une véritable politique en matière de maîtrise d'énergie, il est à remarquer que plusieurs efforts ont été déjà déployés sur le terrain. Ainsi, un plan d'action initial de maîtrise d'énergie dans le secteur public, notamment celui des bâtiments, a été mis en œuvre dans le cadre du projet RESUCE élaboré en 1995 avec le soutien de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF). Depuis 2006, le projet RESUCE s'est mué en une Cellule chargée du Redressement de la facturation, du Suivi et de l'optimisation des Consommations Électriques du secteur public (CRESUCE) devant pérenniser les acquis de RESUCE.

Au-delà des actions mises en œuvre dans le cadre du projet RESUCE devenu CRESUCE, d'autres actions ont suivi dans le cadre du PFSE. En effet, ce projet piloté par la DGE a permis de mener des actions clés en matière d'efficacité énergétique dans le secteur public :

- L'actualisation des travaux d'audits énergétiques des bâtiments publics réalisés dans le cadre de CRESUCE, suivie de la mise en œuvre des mesures dans cinq (05) bâtiments pilotes (cette dernière phase est toujours en cours) ;
- L'élaboration d'une stratégie d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics ;
- En dehors de ces actions en cours, d'autres sont en préparation. Il s'agit par exemple du projet du FEM de diffusion de 350000 lampes à faible consommation qui vise à réduire la pointe de 9,8 MW et économiser 18000 MWh par an dans le secteur résidentiel, adopter une norme et l'étiquetage pour les lampes fluo compactes et les climatiseurs individuels.

Principales actions et acquis du projet RESUCE

Les principales activités du plan d'action initial visaient à réduire les dépenses d'électricité des services publics au Bénin. Il s'agit essentiellement de :

- Collecte des factures d'électricité des bâtiments publics auprès de la SBEE et centralisation à la Cellule du projet RESUCE pour traitement ;
- **Saisie des factures et correction des anomalies de facturation ;**
- **Analyse des consommations et optimisation des contrats ;**
- Vérification des conditions administratives et techniques de prise en compte des abonnements ;
- Fixation des objectifs de consommation ;
- Suivi des consommations et vérification du respect des objectifs.

De la mise en œuvre de ce plan d'actions, les principaux résultats obtenus sont :

- Les audits énergétiques de quarante quatre (44) sites administratifs, ayant permis de dégager un potentiel annuel d'économie d'énergie de près de 1830 MWh soit environ 168 millions de F CFA comme réduction annuelle attendue sur les dépenses courantes liées aux consommations d'électricité dans le secteur public;
- l'installation de plus de 900 kVAr représentant le cumul des capacités des batteries de condensateurs posées sur les réseaux de distribution électrique de près d'une trentaine de sites administratifs. Les économies nettes réalisées après la pose de ces équipements se chiffrent à plus de 125 millions de F CFA;
- les campagnes de sensibilisation dans toutes les structures administratives publiques et organisation de journées de formation des hommes énergie sur l'utilisation rationnelle de l'énergie électrique : les économies nettes réalisées sont estimées à plus de 2528 MWh soit plus de 267 millions de F CFA;
- l'élaboration d'un document d'analyse des consommations d'électricité des bâtiments du secteur public de 2001 à 2004;
- l'identification, en 2004 et 2005, d'une cinquantaine de compteurs d'électricité qui sont abandonnés depuis plusieurs années par l'Administration publique mais qui continuent de faire l'objet de facturation des frais de « location compteur » et « d'entretien » à la charge du B.N. et qui devront être résiliés et déposés;
- la mise en place d'un fichier central informatisé sur un logiciel de gestion énergétique (RESUCIEL) pour créer une banque de données de consommations en vue d'assurer le suivi systématique de la facturation électrique et d'élaborer des objectifs de réduction ou d'optimisation des dépenses d'électricité dans l'administration sur toute l'étendue du territoire national;
- la mise en place, à partir de 2004, d'une Cellule chargée du redressement de la facturation, du suivi et de l'optimisation des consommations électriques du secteur public (CRESUCE) devant pérenniser les acquis de RESUCE.

Quelques actions dans le sous-secteur de la biomasse

Dans le sous-secteur biomasse, les actions sont dispersées car plusieurs ONGs, centres de recherches et institutions comme la GTZ sont impliqués. Les ONGs sont surtout intervenues dans le développement des foyers améliorés afin de réduire la consommation de la biomasse énergie dans les ménages. Elles ont été beaucoup appuyées par les centres et institutions de recherches. L'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC) a d'ailleurs à son actif, plusieurs travaux visant la conception et l'amélioration des foyers améliorés, et

l'utilisation de résidus végétaux comme combustibles énergétiques. On a ainsi abouti à la conception des foyers qui économisent en moyenne 20% de combustibles. Le prix d'achat de ces foyers reste néanmoins assez élevé. Il convient de noter que dans ce sous-secteur, aucune coordination n'est effectuée par l'état. Toutefois, la DGE, dans le cadre du PFSE, a lancé un processus visant à impliquer les ONGs dans l'intermédiation sociale pour la promotion de l'accès des ménages aux foyers améliorés et aux équipements de cuisson à gaz butane à Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi et Parakou.

La DGE, à travers la composante GERBES du projet PFSE a également engagé une série d'actions qui contribuent à une meilleure organisation des acteurs de la filière bois-énergie, dans la région du Moyen-Ouémé considérée comme le principal bassin de production de bois-énergie au Bénin. L'objectif est donc de doter entre autres, les communes de cet espace, d'un plan d'aménagement en vue d'une gestion rationnelle de la production.

Dans le secteur du transport

Il convient d'évoquer dans le secteur du transport, certaines actions ou mesures initiées sous l'impulsion du ministère en charge de l'environnement. Ces actions visent dans un premier temps la protection de l'environnement, mais elles restent aussi des actions d'efficacité énergétique. Il s'agit entre autres :

- De l'élaboration et du vote de la loi cadre sur l'environnement qui dispose d'un ensemble de prescriptions sur la limitation des effluents gazeux liées à la combustion des hydrocarbures dans les moteurs. En fait, le respect de ces prescriptions conduit à des économies de carburant, et participe ainsi à l'efficacité énergétique du secteur des transports ;
- Des mesures prises par le Gouvernement en vue de promouvoir les moyens de transports interurbains, notamment les exonérations de taxes sur les bus neufs.

2.7- Forces et faiblesses du système énergétique national au regard de la problématique de la maîtrise d'énergie

Le système énergétique ci-dessus présenté dégage des forces et des faiblesses qu'il convient de prendre en compte pour pouvoir apprécier les véritables enjeux en matière de maîtrise d'énergie, et définir par la suite, les principales orientations, axes stratégiques et actions à engager en matière de maîtrise d'énergie.

2.7.1- Forces du système énergétique national

Au plan politique

A travers l'examen des principaux documents qui affichent les options de développement du Bénin, le Gouvernement semble disposé à ne pas laisser le développement du secteur énergétique en marge du renouveau économique. Ceci constitue un atout dans la recherche de la volonté politique nécessaire à l'impulsion de toute politique de maîtrise d'énergie.

Au plan institutionnel

Le dispositif institutionnel actuellement en place dans le secteur énergétique présente des atouts suivants à prendre en compte dans l'élaboration de la politique de la maîtrise d'énergie :

- La création en 2004 de l'ABERME pour s'occuper spécifiquement de la maîtrise d'énergie. Il s'agit d'une réforme institutionnelle qui constitue un grand pas vers la promotion de l'efficacité énergétique au Bénin ;
- L'existence de cadres à la DGE, disposant d'expertise en matière d'efficacité énergétique pour avoir pris part aux différentes activités de RESUCE, de la CRESUCE et du PFSE ;
- L'existence d'un vivier non négligeable d'acteurs déjà informés, formés ou sensibilisés quant à l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Il s'agit des usagers de bâtiments, des hommes énergies dans les bâtiments publics et de quelques bureaux d'études locaux. Ces cibles ont été touchées à travers les activités grâce aux actions de la DGE.
- L'existence de programmes de formation au niveau de l'université permettant de disposer au plan national de ressources nationales qualifiées pour les programmes d'efficacité énergétique ;
- L'existence de bureaux d'études compétents sur le plan national.

Au plan réglementaire

Malgré l'absence de textes réglementaires spécifiques à la maîtrise d'énergie au Bénin, le code d'efficacité énergétique dans les bâtiments dont l'élaboration est prévue par la DGE au titre du PFSE, devrait constituer un atout à prendre en compte dans l'élaboration de la politique de maîtrise d'énergie. En effet, cet instrument réglementaire amènerait les acteurs du secteur des bâtiments à se conformer à des normes visant à éviter les constructions énergivores et à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie dans ledit secteur.

Par ailleurs, les actions de normalisation et d'étiquetage de lampes fluo compacts et d'appareils de climatisation et la revue du cadre réglementaire prévue dans le cadre du financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) sont autant d'initiatives qui permettront d'asseoir une politique de maîtrise d'énergie au Bénin.

Au plan technique

Les nombreuses actions d'audits énergétiques, de pose de batteries de condensateurs, d'optimisation des contrats, etc., entreprises par la DGE dans le cadre de RESUCE, de CRESUCE et du PFSE, offrent d'importants acquis pour la mise en œuvre d'actions futures d'efficacité énergétique. A cela, il faut ajouter les formations organisées à l'endroit des industriels par l'ABERME et l'EPAC ou à l'endroit des prestataires de services dans les bâtiments organisées par la DGE. Pour pouvoir puiser efficacement dans le gisement d'économie d'énergie disponible au Bénin, et ce dans le cadre de la mise en œuvre de la présente politique de maîtrise d'énergie, il ne s'agira plus de partir de zéro.

2.7.2- Faiblesses du système énergétique national

Au plan politique

Malgré les ambitions et la volonté politique affichées pour le développement du secteur énergétique en général, l'accent mis sur l'efficacité énergétique est encore trop peu prononcé. La part belle est faite à l'offre énergétique notamment la sécurisation, la diversification et l'accroissement des sources et capacités d'approvisionnement énergétique. Les autorités au sommet de l'Etat semblent encore très peu sensibilisées ou informées sur les opportunités offertes par l'efficacité énergétique et qu'il est possible d'accroître les sources d'approvisionnement tout en promouvant l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Au plan institutionnel

- Malgré son existence, l'ABERME n'arrive pas encore à assumer pleinement sa mission. En effet, elle dispose d'un personnel assez limité même si récemment, elle a procédé au recrutement de dix (10) cadres techniques. La plupart de ses directions sont étoffées en nombre insuffisants de cadres supérieurs alors qu'il en faut beaucoup plus pour les animer. Cette insuffisance en ressources humaines, notamment en cadres supérieurs énergéticiens, est en grande partie à la base du fait que la DGE malgré l'existence de l'ABERME, continue par piloter certains projets de maîtrise d'énergie, ce qui pourrait être source de conflits institutionnels ;
- Depuis la création de l'ABERME, un plan clair de transfert progressif des compétences de la DGE vers l'ABERME n'est pas encore mis en œuvre ;
- Le conseil d'administration de l'ABERME a mis beaucoup de temps avant de devenir opérationnel. En effet, c'est seulement en avril 2009 que le Conseil a été installé et a tenu sa première session ordinaire. Ceci a constitué un grand handicap à l'atteinte des objectifs de la structure. En effet, il s'agit d'un organe délibérant qui devrait constituer en réalité un creuset interministériel devant permettre aux actions de maîtrise d'énergie de trouver un écho favorable auprès de tous les acteurs impliqués.

Au plan réglementaire

- Inexistence de textes spécifiques à la maîtrise de l'énergie. Une réglementation sur la maîtrise d'énergie devrait constituer un avantage certain. Beaucoup de pays ont dû avoir recours à des instruments juridiques pour assoir leurs efforts de maîtrise d'énergie ;
- Inexistence de documents d'orientations ou de stratégie adoptés par le Gouvernement. C'est d'ailleurs ce vide que vient combler l'élaboration du présent document de politique.

III- Enjeux à prendre en compte pour l'élaboration de la politique de maîtrise d'énergie au Bénin.

Pendant longtemps, la politique énergétique du Bénin a mis un accent particulier sur l'offre au détriment de la demande. Même les quelques efforts réalisés pour promouvoir la maîtrise de la demande d'énergie n'ont pas porté suffisamment de fruits, faute de soutien politique adéquat et de moyens financiers conséquents. C'est ainsi que bon nombres de travaux d'audits réalisés sont longtemps restés sans lendemain. Pourtant une bonne maîtrise de la demande énergétique devrait pouvoir contribuer à améliorer à moindre coût l'offre énergétique du pays. En effet, dans le contexte du Bénin, la maîtrise de la demande d'énergie présente un avantage macroéconomique certain, et il est démontré qu'il est plus coûteux de produire un kWh que d'en économiser. Les principaux enjeux à prendre en compte dans l'élaboration de la politique de maîtrise d'énergie au Bénin seront de quatre (04) ordres :

- La nécessité d'un portage politique fort pour impulser l'efficacité énergétique ;
- La nécessité d'aménager un cadre institutionnel et réglementaire adéquat ;
- La nécessité d'exploiter le gisement d'économie d'énergie disponible ;
- La nécessité de disposer d'instruments financiers adéquats.

3.1- La nécessité d'un portage politique fort pour impulser l'efficacité énergétique

L'Etat des lieux a permis de se rendre compte qu'au plan politique, la volonté politique pourtant acquise pour impulser le secteur énergétique en général, reste encore timide quant à la question spécifique de la maîtrise d'énergie, en l'occurrence la maîtrise de la demande d'énergie. Or sans un portage politique fort, il est difficile d'assurer une mise en œuvre efficiente à la politique de maîtrise d'énergie. L'un des enjeux clés à prendre en compte dans l'élaboration de la politique est donc la mobilisation des autorités au sommet de l'Etat afin que ces derniers soient les porteurs des différentes propositions nécessaires à la promotion de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activités.

La maîtrise d'énergie en Tunisie : un exemple de portage politique fort

La maîtrise de l'énergie est devenue une préoccupation au Sommet de l'Etat. Ceci s'est traduit par des actions ou décisions clés. A titre d'exemple la Présidence de la République à fait voir le jour « Vingt décisions présidentielles » pour confirmer la stratégie nationale de maîtrise de l'énergie pour un développement durable. Au nombre des ces décisions présidentielles, figurent :

- l'institution d'une journée nationale de maîtrise d'énergie ;
- l'institution d'un prix du Président de la République en matière de promotion de la maîtrise d'énergie ;

Un tel contexte a favorisé la promulgation de plusieurs textes de lois en août 2004, août 2005 et décembre 2005 visant à mettre en place un système cohérent d'appui aux actions de maîtrise d'énergie et un Fonds National de Maîtrise d'Energie.

3.2- La nécessité d'aménager un cadre institutionnel et réglementaire favorable

L'analyse des réformes introduites dans le secteur énergétique et qui a débouché à la création de l'ABERME est un grand pas dans la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la promotion de la maîtrise d'énergie au Bénin. Mais pour que les effets escomptés par les réformes soient palpables, il convient que le dispositif institutionnel fonctionne correctement, ce qui revient à faire en sorte que les différents organes qui le constituent soient effectifs. De tous ces organes, seule la structure exécutive qu'est l'ABERME fonctionne, du moins sur les aspects liés à l'électrification rurale. L'organe délibérant qu'est le Conseil d'Administration de l'ABERME a mis beaucoup de temps à être opérationnel. Pourtant il reste une pièce maîtresse du dispositif non pas seulement du fait de son rôle quant au fonctionnement de l'ABERME, mais surtout du fait qu'il constitue une plate forme intersectorielle qui réunit différents acteurs du secteur. Cette plate forme si elle est fonctionnelle, devrait être un creuset d'impulsion des actions de maîtrise d'énergie dont la réussite est souvent tributaire de beaucoup d'acteurs.

La question de l'aménagement du cadre institutionnel se pose également au regard de ce que l'ABERME n'arrive pas encore à accomplir pleinement sa mission, et qu'une partie de ses attributions est encore tenue par la DGE. Le défi à ce niveau, sera donc de rétablir chaque acteur dans son rôle. En effet, la DGE en initiant certaines actions de maîtrise d'énergie a essayé de combler le vide laissé pendant longtemps par l'absence d'une agence de maîtrise d'énergie mais sans y totalement parvenir. Malheureusement, en tant que direction, elle n'est pas dotée de l'autonomie d'une agence, ce qui a constitué de toute

évidence une entrave aussi bien dans la conduite des dossiers que dans la mobilisation des partenaires.

L'aménagement du cadre réglementaire en matière de maîtrise d'énergie se pose avec encore plus d'acuité car il n'existe aujourd'hui encore aucun dispositif juridique ou législatif (Lois, décrets) spécifique à la question. Sachant que l'information et la sensibilisation seules ne suffisent pas à inciter à certaines actions d'efficacité énergétique, l'enjeu est important de pouvoir dans le cadre d'une politique de maîtrise d'énergie, mettre progressivement en place un dispositif législatif et réglementaire adéquat.

3.3- La nécessité d'exploiter le gisement d'économie d'énergie disponible au Bénin

Malgré les multiples actions réalisées par la DGE en matière d'économie d'énergie dans les bâtiments, à travers les différents projets développés, le gisement en économie d'énergie dans les bâtiments reste énorme d'autant plus que plusieurs des mesures recommandées par les audits énergétiques ne sont pas encore mises en œuvre, ou tout au plus, leur mise en œuvre concerne un nombre limité de sites. Par ailleurs, en dehors des bâtiments publics, le champ constitué par les bâtiments privés (hôtels, tours administratives, etc.), reste encore presque intact, ou ne fait pas l'objet d'une opération suivie d'efficacité énergétique.

Aussi, outre le secteur du bâtiment, les autres secteurs surtout l'industrie ne sont pas encore véritablement investis par des actions élaborées d'efficacité énergétique. Une bonne politique d'efficacité énergétique doit donc prendre en compte le défi de puiser considérablement dans le gisement d'économie d'énergie disponible au Bénin, à travers l'impulsion d'opération de maîtrise d'énergie dans les principaux secteurs d'activités.

3.4- La nécessité de disposer d'instruments financiers adéquats

Les instruments réglementaires ne suffiront pas à eux seuls à provoquer l'incitation nécessaire à l'impulsion des actions d'efficacité énergétique. C'est donc un défi que de mettre en place dans le cadre de la politique nationale de maîtrise d'énergie, des instruments financiers adaptés au contexte et capables de contribuer à la promotion des économies d'énergie.

Aussi, un des défis de la politique de maîtrise d'énergie est de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des actions d'efficacité énergétique. A cet effet, l'enjeu sera de tirer la meilleure partie des mécanismes financiers régionaux et internationaux disponibles.

Les différents opportunités et atouts liés au système énergétique mondial, les forces et faiblesses qui se dégagent du système énergétique national et les enjeux ainsi présentés sont autant d'éléments qui permettent de dire ce que doivent être les orientations et axes stratégiques de la politique nationale de maîtrise d'énergie au Bénin.

DEUXIEME PARTIE : Orientations politiques et axes stratégiques

I- FONDEMENTS

La PONAME revêt une grande importance pour le développement durable de notre pays. Il est donc nécessaire d'en poser les fondements au regard de la Constitution nationale, et des principaux documents d'orientation des politiques nationales (OSD et SCRP).

1.1- La Constitution de la République du Bénin

L'article 27 de la Constitution du 10 décembre 1990 postule : « Toute personne à droit à un environnement sain, satisfaisant et durable, et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement ». Dans sa concrétisation, cet article de la Constitution engage l'Etat à œuvrer pour promouvoir toute action visant à préserver l'environnement. En conséquence, il s'agit d'un appel à promouvoir la maîtrise de l'énergie dans un contexte où les grands problèmes environnementaux (changements climatiques, pollution atmosphérique des grandes villes, réduction du couvert végétal dans les pays en développement), sont liés à la consommation d'énergie. Ceci est d'autant vrai pour le Bénin dont la consommation énergétique globale est caractérisée par : une prédominance de la biomasse énergie dans le bilan énergétique national, une production d'environ 20% de l'énergie électrique nationale consommée, à partir des centrales thermiques, une consommation des produits pétroliers en pleine hausse dans le secteur des transports caractérisé par un parc de matériel roulant sans cesse croissant et vieillissant.

1.2- Les Orientations Stratégiques du Développement du Bénin 2006-2011 (OSD) et la SCRP

Le Gouvernement, dans les OSD, a retenu le renforcement du secteur énergétique comme un des éléments devant contribuer à poser les bases de l'émergence économique du pays. Pour rendre concrète cette orientation, le Gouvernement, dans la SCRP, s'est engagé à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans tous les secteurs d'activités.

1.3- Le document de stratégie du secteur énergétique

Le document de politique et de stratégie du développement du secteur de l'énergie développé par la Direction Générale de l'Énergie fait de l'utilisation rationnelle de l'énergie un des axes forts pour l'atteinte des objectifs de développement du secteur de l'énergie. Dans le même ordre d'idée, le document de politique et de stratégie du développement de l'énergie électrique au Bénin préparée par le Groupe de Réflexion sur la Vision du Secteur de l'Energie Electrique mis en place par la Présidence de la République a pour objectif principal d'améliorer le système d'approvisionnement et l'efficacité du secteur énergétique en

réduisant la dépendance en énergie électrique et en améliorant l'accès à la fourniture d'électricité.

II- PRINCIPES DIRECTEURS

Les différentes articulations de la PONAME doivent prendre en compte les principes directeurs ci-après :

2.1- La cohérence transversale

L'élaboration de la PONAME intervient dans un cadre stratégique donné. En effet, outre les orientations et axes des OSD et de la SCRIP qui traduisent les principaux engagements de l'Etat en matière de développement, le secteur énergétique s'est doté déjà de plusieurs options stratégiques. Il convient donc que la présente politique soit en cohérence avec les différents choix stratégiques affichés. En d'autres termes, elle doit s'arrimer avec elles et non sortir du cadre stratégique ainsi tracé.

2.2- Un seul cadre de référence pour les actions de maîtrise d'énergie

L'état des lieux a permis de se rendre compte que l'élaboration de la PONAME n'intervient pas dans un champ vierge, mais qu'un certain nombre d'initiatives existent en la matière de maîtrise d'énergie. Pour que ces acquis soient capitalisés efficacement, que les initiatives à venir n'aillent pas dans tous les sens, que les actions ne soient dispersées, et que les conflits institutionnels ne viennent diminuer les chances de réussite de la PONAME, il convient, une fois élaboré, que le document de politique devienne le seul cadre de référence pour toutes les actions de maîtrise d'énergie à mettre en œuvre au Bénin.

2.3- La concertation et l'implication de tous les acteurs

La maîtrise d'énergie implique plusieurs acteurs qu'il convient de mettre en synergie pour donner à la PONAME de véritables chances de succès. L'implication de tous les acteurs reste donc une base pour l'élaboration et la mise en œuvre de la PONAME.

2.4- La décentralisation

L'élaboration du document intervient dans un contexte national marqué par la décentralisation qui confère aux communes l'exercice de certaines compétences autrefois

détenues par l'Etat central. La PONAME devra tenir compte de cette réalité surtout que les collectivités locales jouent désormais un rôle important dans la gestion de l'énergie dans les centres urbains et dans la gestion rationnelle des ressources naturelles source du bois-énergie.

2.5- Le Partenariat Public Privé

La réalisation des objectifs de développement de notre pays dépasse largement les seuls efforts de l'Etat. L'implication du secteur privé n'est plus à démontrer car c'est d'ailleurs lui qui assure en majeure partie l'essentiel de la production nationale. Les investissements nécessaires à la réalisation des économies d'énergie ne sauraient donc être le seul fait de l'Etat. Bien au contraire, ils doivent pour une part non négligeable, provenir du secteur privé, qui détient également un potentiel important d'économie d'énergie (industries, services). Il convient donc que l'élaboration de la politique de maîtrise d'énergie tienne compte de cette réalité en intégrant la nécessité d'impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre des actions de maîtrise d'énergie et la création d'un marché qui s'auto-suffit, l'État se chargeant de garantir un bon mécanisme de régulation. Le Partenariat Public Privé reste à cet effet, un mécanisme important.

2.6- La compétitivité économique

L'énergie constitue un des facteurs de production non négligeable dans l'appareil productif béninois. Aussi, l'approvisionnement du pays en énergie contribue à accroître le déficit de la balance commerciale, du fait de la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur. La recherche de la compétitivité économique reste un des principes forts que l'Etat veut mettre en exergue à travers la PONAME.

2.7- La préservation de l'environnement

Le Bénin, à travers bon nombre d'accords, s'est engagé à mener des actions visant à protéger l'environnement tant global que national. Au regard de l'ampleur des nuisances environnementales liées à la consommation de l'énergie, la préservation de l'environnement reste un moteur fort des différentes actions de la PONAME.

2.8- La bonne gouvernance

La bonne gouvernance, principe cardinal, reste une nécessité pour toute action de développement et constitue l'un des piliers de la politique visant à faire du Bénin un pays

émergent. La PONAME s'inscrit dans cette dynamique surtout de par ses actions qui visent à réduire les dépenses énergétiques de l'Etat, sans toutefois compromettre les services rendus par l'utilisation de l'énergie aux citoyens. L'énergie est donc intégrée dans le PONAME comme un bien public commun qui devra donc être utilisée et gérée comme tel dans le respect des normes de confort et de sécurité.

III- VISION DE LA POLITIQUE

Partant des principes et fondements ci-dessus énumérés, la vision du Bénin à travers la PONAME, est de :

« Faire de la maîtrise d'énergie, un facteur de réduction de la dépendance et des dépenses énergétiques du Bénin, à effet positif sur la croissance économique, l'environnement et l'accès des populations aux services énergétiques de base ».

Il s'agit donc à terme, de parvenir à un Etat béninois qui, grâce à la mise en œuvre d'actions conséquentes de maîtrise d'énergie, arrive à réduire sa facture énergétique globale et sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur. De ce fait, il s'agit également de parvenir à travers cette réduction, à accroître la compétitivité des unités de production pour qui l'énergie est une matière première, et celle de l'économie béninoise en général.

La PONAME vise à faire des économies d'énergie, une ressource énergétique comme toutes les autres, en contribuant à accroître le nombre de personnes ayant accès aux services énergétiques. En effet, tous les kWh sauvés pourront servir à satisfaire les besoins d'autres abonnés supplémentaires.

Enfin, il s'agit de parvenir à réduire les nuisances environnementales de sources énergétiques, car 01 kWh d'origine thermique sauvé, est une certaine quantité de CO₂ émise en moins.

IV- ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE

Pendant longtemps, le Bénin dans ses différentes stratégies énergétiques, a mis l'accent sur la question de l'offre. En considérant les limites de cette approche, il devient aujourd'hui nécessaire, voire indispensable de mettre plus ou autant d'accent sur la demande afin de promouvoir effectivement une croissance économique basée sur une demande énergétique durable. La politique nationale de maîtrise d'énergie devra donc s'orienter essentiellement sur la demande.

A travers la PONAME, le Gouvernement s'engage à :

- *réduire la dépense énergétique globale du pays à travers une plus grande efficacité énergétique dans les services (secteurs public et privé confondus), les ménages, les industries et les transports ;*

- atténuer la pression sur l'environnement et les ressources naturelles, liée à l'utilisation de l'énergie, étant donné la forte corrélation entre la consommation énergétique et les principaux problèmes environnementaux de notre monde aujourd'hui.

V- OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

5.1- Objectif global

Partant de la vision et des orientations de la PONAME, l'objectif global visé est de :

« Contribuer, grâce à une utilisation rationnelle de l'énergie, à l'amélioration de la compétitivité, de la balance commerciale et à la préservation de l'environnement au Bénin ».

A travers cet objectif, le Bénin entend ainsi faire de la PONAME, un instrument d'amélioration de l'efficacité de la production nationale. La réduction de la facture énergétique entraîne d'une part, une amélioration de l'intensité énergétique nationale, et d'autre part, une réduction du déficit de la balance commerciale du pays, étant donné que le Bénin importe la quasi-totalité de ses besoins en énergies commerciales.

Par ailleurs, les économies d'énergies sont source de diminution des nuisances environnementales de sources énergétiques (émissions de gaz à effet de serres, réduction du couvert végétal).

5.2- Objectifs spécifiques

L'atteinte de cet objectif global dépend essentiellement de six objectifs spécifiques que sont :

- Doter le Bénin d'un cadre institutionnel et réglementaire favorable à la maîtrise d'énergie ;
- Mobiliser et renforcer les capacités des différents acteurs clés impliqués dans la maîtrise d'énergie au Bénin ;
- Développer une culture d'efficacité énergétique au Bénin par des actions de sensibilisation et de promotion auprès du public ;
- Mettre en place des instruments financiers visant la promotion de la maîtrise d'énergie ;
- Promouvoir les instruments techniques d'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activités ;
- Susciter progressivement un marché de l'efficacité énergétique.

i) Doter le Bénin d'un cadre institutionnel et réglementaire favorable à la maîtrise d'énergie

La PONAME vise, à travers cet objectif spécifique, à relever les défis posés par l'analyse du cadre institutionnel et réglementaire existant en matière de maîtrise d'énergie. Pour ce faire, elle veut renforcer les outils existants et mettre en place de nouveaux instruments institutionnels et réglementaires afin d'organiser au mieux le jeu de rôle des acteurs.

ii) Mobiliser et renforcer les capacités de tous les acteurs clés impliqués dans la maîtrise d'énergie au Bénin

A travers cet objectif, le Bénin veut faire de la mobilisation des acteurs clés, un point important de la mise en œuvre de la PONAME. Cet objectif traduit la nécessité d'amener les nombreux acteurs clés concernés à saisir les enjeux liés à la maîtrise d'énergie afin de jouer au mieux leur rôle pour une maîtrise d'énergie effective au Bénin.

iii) Développer une culture d'efficacité énergétique au Bénin par des actions de sensibilisation et de promotion auprès du public ;

Dans les pays qui ont connu des succès dans leur politique de maîtrise d'énergie, un accent particulier a été mis sur l'éducation des différents acteurs, notamment le grand public pour inculquer une culture qui tienne compte de l'utilisation rationnelle de l'énergie. La sensibilisation et la promotion sont donc des voies transversales permettant de réaliser les autres objectifs.

iv) Mettre en place des instruments financiers visant la promotion de la maîtrise d'énergie

L'examen des expériences d'autres pays en Afrique et dans le monde a permis de se rendre compte que la définition et la mise en œuvre d'instruments financiers adéquats ont contribué pour beaucoup à la réussite des politiques de maîtrise d'énergie. Ainsi, la PONAME, à travers cet objectif spécifique, vise à mettre en place au Bénin, des instruments financiers capables d'apporter des changements au niveau des agents économiques.

v) Promouvoir les instruments techniques d'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activités

Le point sur les actions de maîtrise d'énergie déjà entreprises au Bénin a permis de se rendre compte que beaucoup d'efforts ont été déployés pour mettre en œuvre des actions d'ordre technique surtout dans le secteur public du bâtiment (audits énergétiques des bâtiments publics, dispositif de comptage, amélioration de facteur de puissance, etc.). A travers la promotion des instruments techniques d'efficacité énergétique dans tous les

secteurs, la PONAME doit permettre de poursuivre et de renforcer les différentes actions techniques d'efficacité énergétique entamées, et de les étendre à d'autres secteurs.

vi) Susciter progressivement un marché de l'efficacité énergétique autonome

L'État a pour mission de mettre en place les conditions favorables au développement économique du pays. Une fois ces conditions créées, il appartient aux différents acteurs économiques (État, secteur privé, consommateurs, etc.) de s'appuyer sur ce cadre pour entreprendre des activités pouvant générer des bénéfices aux individus et à la société. La PONAME visera donc à créer à travers des actions spécifiques le cadre approprié pour faire de l'utilisation rationnelle de l'énergie un marché pouvant procurer des bénéfices au secteur privé, au consommateur et à la société.

VI- AXES STRATEGIQUES DE LA PONAME

Pour atteindre les différents objectifs de la PONAME, les sept axes stratégiques retenus sont :

- Aménagement d'un cadre institutionnel favorable à la maîtrise d'énergie ;
- Aménagement d'un cadre réglementaire favorable à la maîtrise d'énergie ;
- Mobilisation et renforcement des capacités des acteurs de la maîtrise d'énergie au Bénin ;
- Développement d'une culture d'efficacité énergétique au Bénin par des actions de sensibilisation et promotion auprès du public ;
- Construction et mise en œuvre des instruments financiers adéquats ;
- Construction et mise en œuvre des instruments techniques d'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activités ;
- Création d'un marché de l'efficacité énergétique.

6.1- Aménagement d'un cadre institutionnel favorable à la maîtrise d'énergie au Bénin

Afin de promouvoir la maîtrise d'énergie au Bénin, le besoin d'assurer un portage politique fort, de mobiliser et de mettre en synergie les différents acteurs, et de canaliser des fonds conséquents vers des actions pertinentes d'efficacité énergétique, exige de renforcer le cadre institutionnel actuellement en place.

Ce renforcement du cadre institutionnel existant doit donc se baser sur la nécessité de :

- Faire porter les actions de maîtrise d'énergie par le sommet de l'Etat ;
- Promouvoir des réflexions transversales et interministérielles ;

- Assurer une bonne coordination et une mise en œuvre efficiente des actions de maîtrise d'énergie sur tout l'ensemble du territoire et dans tous les secteurs.

Pour ce faire, il est important de renforcer les instruments institutionnels existants.

(i) Le Conseil d'Administration de l'ABERME

Rôle dans le nouveau paysage institutionnel. Il est déjà créé et n'a été installé qu'en mai 2009. Il convient donc qu'il soit véritablement opérationnel. Il doit jouer le rôle d'organe délibérant en matière de maîtrise d'énergie. Il a une vocation intersectorielle et est composé de différents acteurs impliqués dans la maîtrise d'énergie au Bénin. C'est un lieu de propositions, et ses propositions seront soumises au Conseil des Ministres pour adoption. En effet, il examine en tant que Conseil d'Administration non seulement les questions liées au fonctionnement de l'ABERME, mais également les principales orientations et actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la PONAME. Il formule sur cette base des propositions qui seront transmises au Conseil des Ministres pour faire l'objet de décisions.

Avantages liés à l'opérationnalisation du CA/ABERME. L'opérationnalisation du Conseil d'Administration de l'ABERME offre l'avantage de créer une plate-forme d'échanges, de réflexions, d'appropriation et d'orientation en matière de maîtrise d'énergie. Il permet de faire de la maîtrise d'énergie, un souci partagé par l'ensemble des acteurs ne serait-ce qu'à un certain niveau décisionnel. Les limites du portage que peut apporter le Conseil d'Administration à la mise en œuvre de la PONAME, sont comblées par le Conseil des Ministres.

(ii) L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME)

Vers un renforcement de l'ABERME. L'ABERME joue le rôle d'organe exécutif chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de maîtrise d'énergie. Cet organe existe déjà mais il convient de renforcer son fonctionnement en tenant compte de l'état des lieux. Ainsi il s'agira de :

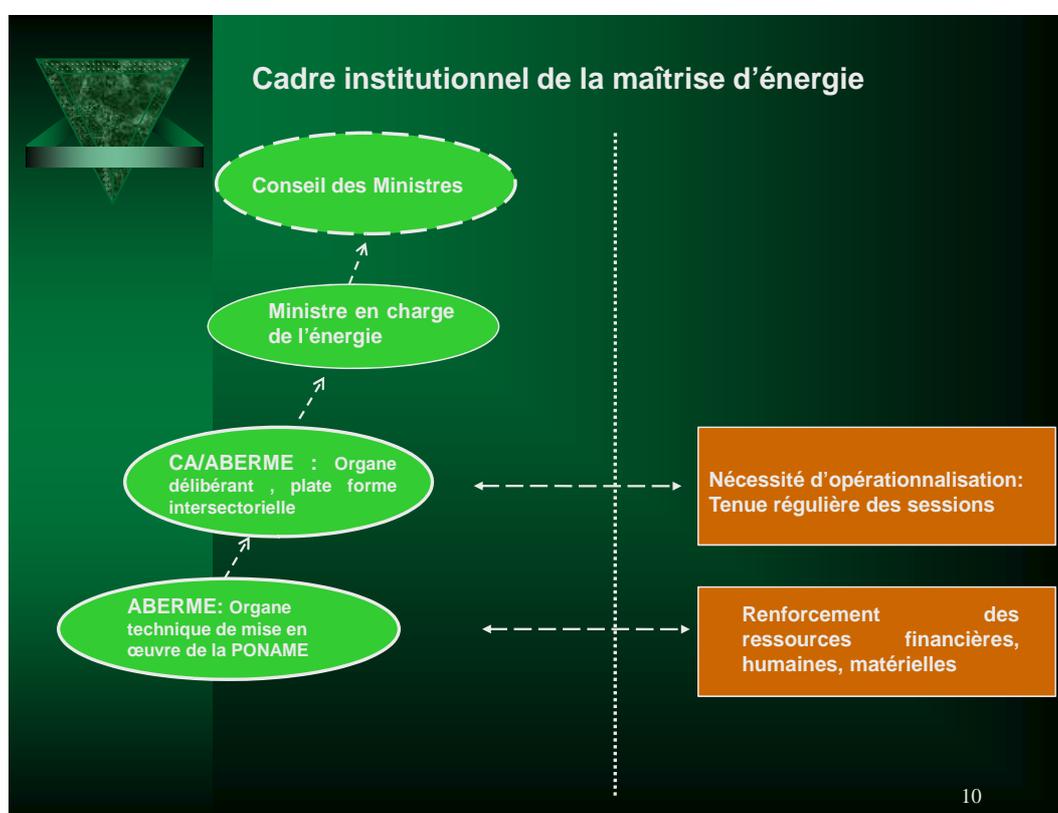
- renforcer les capacités des agents de l'ABERME qui doivent s'occuper de la maîtrise d'énergie. L'objectif est de mettre en place une équipe polyvalente capable de relever les défis qui se posent à l'agence par rapport à la mobilisation des acteurs autour des enjeux liés à la maîtrise d'énergie ainsi que la conduite de la mise en œuvre de la PONAME qui constitue une mission fondamentale de l'ABERME. Un transfert de compétences de la CRESUCE vers l'ABERME permettrait de capitaliser et d'exploiter au mieux les expériences et acquis du Bénin en matière de maîtrise d'énergie. Les modalités de ce transfert pourront être déterminées à travers la mise en place d'un cadre de concertation constitué de l'ABERME, de la DGE, du Secrétariat Général et du Cabinet du Ministère en charge de l'Energie ;
- doter l'ABERME pour son fonctionnement, de ressources financières conséquentes visant à assurer la mise en place d'un environnement de travail moderne

(équipements et matériels de pointe), de rémunération motivante. Toutes choses qui garantiraient la conduite efficace des actions de la PONAME ;

- assurer que l'ABERME jouit effectivement comme le prévoit les textes, d'une autonomie de gestion nécessaire à un fonctionnement optimal.

Une nouvelle lecture des missions de l'ABERME. L'ABERME, à travers ce renforcement, devrait effectivement paraître comme :

- Un outil d'étude et de programmation, d'impulsion et de coordination, d'évaluation et de prospective économique et technologique, entièrement consacré au développement de l'efficacité énergétique dans tous ses aspects ;
- Un outil capable d'introduire l'efficacité énergétique avec ses techniques et mécanismes dans les politiques et stratégies aussi bien sectorielles que celles des entreprises ;
- Un outil capable aussi d'infléchir les comportements aussi bien collectifs qu'individuels vers des modes de plus en plus rationnels.



6.2- Aménagement d'un cadre réglementaire favorable à la maîtrise d'énergie

L'aménagement d'un cadre réglementaire adéquat doit se baser sur la nécessité de :

- Amener les différents acteurs à prendre en compte l'efficacité énergétique dans leur activités ;
- Assurer l'utilisation sur le territoire national, des technologies propres et efficaces aussi bien pour ce qui concerne les équipements produits localement que ceux importés.

Les principaux instruments nécessaires à cet effet sont :

- La Loi sur la maîtrise d'énergie ;
- Les décrets d'application de la loi ;
- Le code d'efficacité énergétique.

(i) La Loi sur la maîtrise d'énergie

Malgré les avantages qu'offre la maîtrise de l'énergie sur les plans, financier, économique, social et environnemental, il est nécessaire de mettre en place des textes législatifs qui incitent ou contraignent les différents acteurs à adopter des pratiques et des technologies visant à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie dans les différents secteurs d'activités.

La loi sur la maîtrise d'énergie est donc un outil indispensable dont la mise en place demande la consultation de plusieurs acteurs tant gouvernementaux que de la société civile. Elle vise à donner le cadre légal d'intervention des pouvoirs publics et des autres acteurs pour l'utilisation rationnelle de l'énergie au Bénin. A travers la loi sur la maîtrise d'énergie, l'ABERME sera mandatée d'utiliser un ensemble d'instruments politiques, techniques et financiers pour l'émergence d'une société dont le développement intègre l'efficacité énergétique.

Les principales prescriptions de la loi pourraient prendre en compte la nécessité de l'établissement d'une liste de grosses industries énergivores auxquelles des audits énergétiques périodiques obligatoires peuvent être imposés, de la certification de professionnels de l'efficacité énergétique, de l'adoption de normes et étiquetage des produits efficaces, d'un code d'efficacité énergétique dans les bâtiments existants et neufs, de la mise en œuvre de projets pilotes de démonstration de technologies propres, de la mise en place d'incitatifs et du fonds de promotion de l'efficacité énergétique.

La loi pourrait avoir le caractère d'une Loi cadre dont les modalités d'applications seraient précisées par décret. Cette option offre l'avantage d'aller plus vite étant donné la batterie d'études nécessaire à la détailler les prescriptions de la loi (définition des normes de performance des équipements, étiquetage).

(ii) Les décrets d'application de la loi sur la maîtrise d'énergie

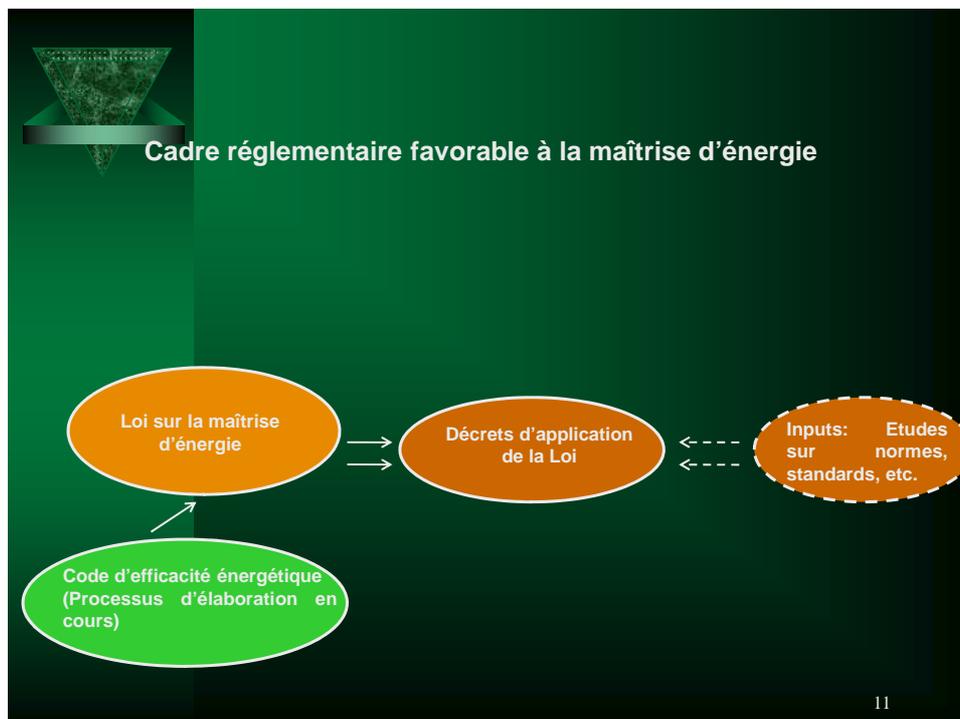
Les prescriptions de la Loi devront être suivies de décrets qui viennent préciser les modalités d'application des dispositions de la loi sur la maîtrise d'énergie. Ainsi, partant de principales prescriptions de la loi, ces décrets, sur la base d'une batterie d'études, pourront donc aborder plus précisément les questions de normes, standards ou labels pour l'opérationnalisation de ladite loi.

(iii) Le code d'efficacité énergétique

Avantages du code d'efficacité énergétique dans le paysage réglementaire de la maîtrise d'énergie. Le Code d'efficacité énergétique des bâtiments est en cours d'élaboration à travers une étude commanditée par la DGE dans le cadre du PFSE. Ce document devrait préciser les normes à respecter dans le choix des équipements de production et de consommation énergétique, et dans les matériaux entrant en compte dans l'implantation des bâtiments. Ainsi, les considérations énergétiques seront, avec ce code, prises en compte aussi bien dans la conception du bâtiment que dans son équipement et dans son utilisation.

Positionnement du code par rapport à la loi. En attendant la loi sur la maîtrise d'énergie, ce code jouera un rôle important dans la réglementation du secteur des bâtiments. Mais il faudra par la suite l'étendre aux autres secteurs.

Il est également envisageable que pour certaines questions urgentes, un décret soit pris en attendant l'aboutissement des processus d'élaboration du code d'efficacité énergétique ou de la loi.



6.3- Mobilisation et renforcement des capacités des acteurs

La mobilisation et le renforcement des capacités des acteurs concernés par la maîtrise d'énergie constituent une nécessité transversale pour la mise en œuvre de la PONAME. A cet effet, les principaux instruments à promouvoir sont :

- La sensibilisation des acteurs clés ;
- Le renforcement des capacités des acteurs.

(i) La sensibilisation des acteurs clés

Les Groupes cibles à sensibiliser. La sensibilisation doit viser différents groupes cibles à savoir :

Les institutions de l'Etat. Leur sensibilisation est importante car il s'agit des décideurs au plus haut niveau. Les membres du Gouvernement doivent être sensibilisés à l'occasion sur la maîtrise de l'énergie afin de s'approprier les enjeux de la maîtrise d'énergie, et de jouer chacun en ce qui le concerne la part qui lui revient dans la mise en œuvre de la PONAME. Les députés, du fait de leur rôle déterminant dans le vote des lois, doivent bénéficier de la sensibilisation sur les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la maîtrise de l'énergie pour notre pays. Une compréhension claire de ces enjeux contribuerait à accélérer le vote des textes de lois. Les autres institutions de l'Etat notamment la Cour Constitutionnelle, le Conseil Economique et Social (CES) et la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) seront également sensibilisées.

L'administration publique à différentes échelles : échelles nationale, départementale et locale. A l'échelle nationale, les différents ministères (sectoriels ou centraux) doivent être sensibilisés pour mieux comprendre les enjeux de la maîtrise d'énergie aujourd'hui et leur part dans la PONAME. A l'échelle départementale, il est également indispensable d'assurer la sensibilisation des préfets et des services déconcentrés qui assurent le relais du pouvoir central à l'échelle départementale. A l'échelle locale, les maires doivent également mieux comprendre les enjeux de la maîtrise d'énergie afin de pouvoir prendre les décisions adéquates dans la gestion de l'énergie dans leur municipalité.

L'intérêt de la sensibilisation dans l'administration publique est d'autant plus fort que les audits énergétiques réalisés jusque là par les différents projets mis en œuvre par la DGE dans le secteur public du bâtiment, ont révélé un énorme potentiel d'économie d'énergie. D'après les résultats des audits, la seule sensibilisation des usagers permettrait la réalisation d'une part non négligeable de ce potentiel.

Le secteur privé. Les industries et les services doivent faire l'objet de sensibilisation visant à leur montrer non seulement les enjeux de la maîtrise de l'énergie, mais surtout les gains qu'ils ont à tirer de l'adoption de comportements et technologies énergétiquement propres, et de la réalisation des investissements en matière d'économie d'énergies. Ils pourront également être informés des différents mécanismes conçus pour les appuyer dans la mise en œuvre des mesures d'économies d'énergies dans leurs unités de production.

Les partenaires techniques et financiers en place au Bénin. Ils méritent d'être informés non pas sur les enjeux de la maîtrise d'énergie qu'ils cernent déjà assez, mais sur les objectifs, les efforts et les besoins du Gouvernement pour promouvoir un développement énergétiquement durable au Bénin. Une telle démarche pourrait entre autres, déboucher sur le développement d'une coopération institutionnelle internationale favorable portée sur la maîtrise d'énergie. Ainsi, l'ABERME devra pourra nouer des partenariats bilatéraux ou multilatéraux sud-sud ou nord-sud qui lui permettront de puiser dans les longues et fructueuses expériences menées dans d'autres pays, par d'autres agences telles que celles des pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie), de l'Europe (France, Belgique, etc.).

Les instruments de sensibilisation. Pour que l'ensemble de ces actions de sensibilisation soit effectif, les principaux instruments qu'il faut sont :

- Les ateliers d'informations et de sensibilisation organisés par l'ABERME à l'endroit de tel ou tel autre cible ;
- Les actions de communication audiovisuelles (spots, débats télévisés, etc.) à l'endroit des différentes cibles ;
- Les campagnes de démonstration visant à convaincre les acteurs surtout ceux du secteur privé du bien fondé d'une technologie énergétiquement efficace ;
- L'organisation de journées portes ouvertes ou de salons de l'efficacité énergétique.

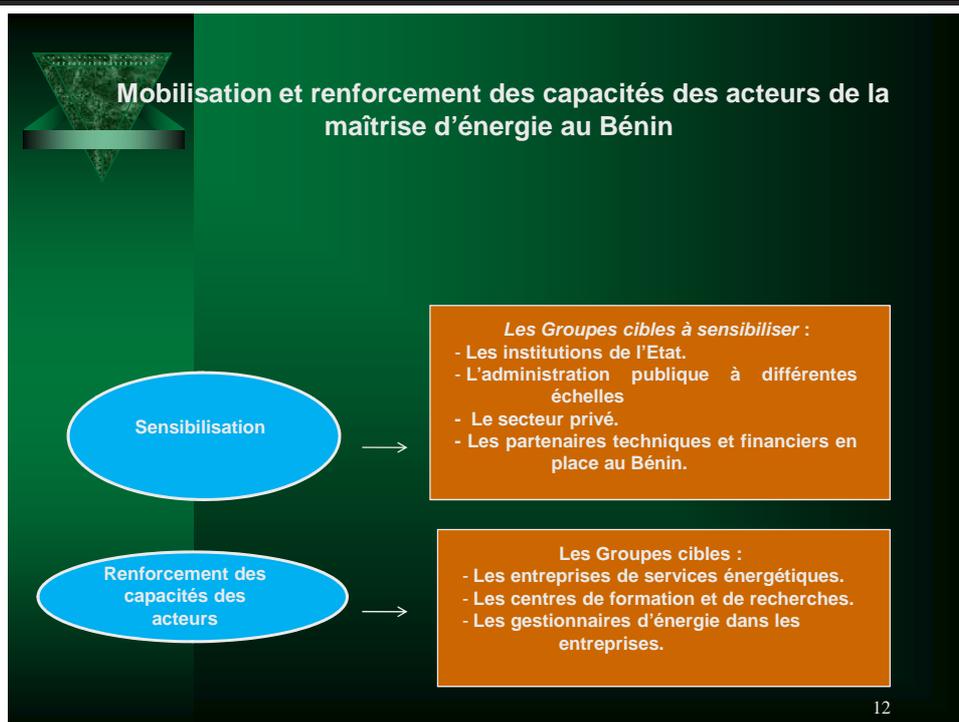
(ii) Le renforcement des capacités des acteurs

Les Groupes cibles.

Les entreprises de services énergétiques. Au-delà de la sensibilisation, certains acteurs doivent être accompagnés techniquement pour pouvoir répondre aux exigences du marché de l'efficacité énergétique. En effet, la mise en évidence des gisements d'économies d'énergies dans les différents secteurs d'activités doit pousser de plus en plus les acteurs à l'adoption des mesures et technologies efficaces. Aussi, la réalisation des audits énergétiques, nécessite des experts bien formés, capables de relever les défis du diagnostic énergétique et de l'installation des équipements efficaces appropriés. L'ABERME, en tant qu'organe d'impulsion et de coordination, ne peut elle seule répondre à ce besoin. Elle doit s'appuyer sur le secteur privé notamment les bureaux d'études et cabinets spécialisés en efficacité énergétique. Il convient donc que ces acteurs fassent l'objet de formations appropriées visant à renforcer leur capacité d'intervention. Ceci conduirait vers le développement des ESE. Les entreprises formées ou celles qui peuvent fournir la preuve d'une expertise qualifiée en matière de maîtrise d'énergie peuvent obtenir une accréditation.

Les centres de recherches. La recherche à un grand rôle à jouer dans le développement de la maîtrise d'énergie au Bénin. En effet, elle contribuera à mettre en place les équipements, normes et standards en matière d'efficacité énergétique. Elle contribuera également à doter le marché béninois d'efficacité énergétique, d'experts nationaux véritablement outillés. Il convient donc que dans le cadre de la PONAME, les écoles et instituts de formation et de recherche soient appuyés pour pouvoir répondre à ce qui est attendu d'eux. Cet appui pourra être un renforcement du niveau d'équipements de ces centres.

Les gestionnaires d'énergie dans les entreprises. Dans le cadre des projets antérieurs en efficacité énergétique, il a été mis en place, des hommes énergies dans les bâtiments publics. La mise en œuvre de la PONAME prendra également en compte la nécessité de poursuivre cette expérience et de renforcer à travers des formations, la capacité des hommes énergies. En effet, ceux-ci ne sont pas souvent outillés pour faire face à leur cahier de charge, et il arrive même qu'ils n'aient aucun prérequis en énergétique.



6.4- Développer une culture d'efficacité énergétique au Bénin par des actions de sensibilisation et de promotion auprès du public

L'attente des objectifs de maîtrise d'énergie n'est pas le seul fait des acteurs clés bien que ceux-ci aient un rôle fondamental à jouer. Il convient également de prendre en compte la nécessité de développer à toutes les échelles et à tous les niveaux, une culture d'efficacité énergétique. La sensibilisation reste l'instrument clé pour ce faire.

Les Groupes cibles à sensibiliser.

La Société civile et les médias. Du fait de leur rôle dans la diffusion de l'information et dans l'éducation de la population, la société civile et les médias doivent être sensibilisés pour constituer à leur tour des relais fiables pour la transmission des bonnes pratiques de la maîtrise d'énergie.

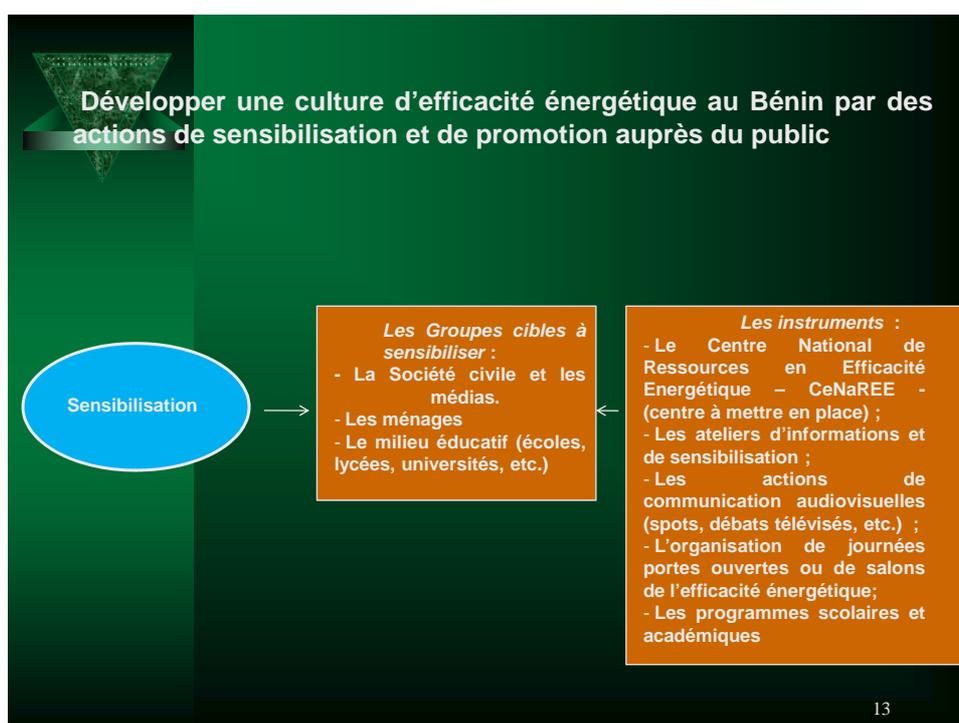
Les ménages. Ils doivent également bénéficier des actions de sensibilisation visant à attirer l'attention du plus grand nombre sur les bénéfices découlant de l'efficacité énergétique, et les comportements adéquats. En général, c'est plus l'ignorance que la mauvaise foi qui justifie des comportements énergétiquement inefficaces par les ménages qui sont avant tout des agents économiques.

Le milieu éducatif béninois. Les centres de formation (écoles, lycées, universités) ont une position clé dans la transmission des enjeux et des bonnes pratiques de maîtrise d'énergie aux apprenants de divers ordres et de tous niveaux. Il convient donc qu'ils soient sensibilisés par le biais d'une collaboration entre le ministère en charge de l'énergie et ceux en charge

des différents ordres d'enseignement. Les programmes scolaires et académiques gagneraient donc à intégrer une dimension maîtrise d'énergie.

Les instruments de sensibilisation. Pour que l'ensemble de ces actions de sensibilisation soit effectif, les principaux instruments nécessaires sont :

- Le Centre National de Ressources en Efficacité Energétique – CeNaREE - (centre à mettre en place) ;
- Les ateliers d'informations et de sensibilisation organisés par l'ABERME à l'endroit de tel ou tel autre cible ;
- Les actions de communication audiovisuelles (spots, débats télévisés, etc.) à l'endroit des différentes cibles ;
- L'organisation de journées portes ouvertes ou de salons de l'efficacité énergétique ;
- Les programmes scolaires et académiques dans les lieux d'acquisition du savoir (écoles, lycées, universités, instituts, etc.).



6.5- Promotion des instruments financiers adéquats

La mise en place d'instruments financiers de promotion de maîtrise d'énergie doit s'appuyer sur la nécessité de :

- Inciter les acteurs à s'engager dans des actions ou des comportements propres ;
- Assurer un meilleur accès aux procédés et équipements propres.

Les instruments nécessaires à cet effet sont :

- le Fonds d'appui à la maîtrise d'énergie initié par l'Etat ;
- la fiscalité incitative.

(i) Le Fonds d'appui à la maîtrise d'énergie

Vocation du fonds. Les financements spécifiques pour la mise en œuvre des actions de maîtrise d'énergie ne devraient pas rester le seul fait du budget alloué par l'Etat à l'ABERME et qui devrait en partie servir à assurer le fonctionnement de l'institution. Il est nécessaire que soit mis en place un fonds qui vient porter la mise en œuvre de la PONAME.

Le fonds aura pour but de contribuer à l'impulsion et au développement à terme, d'un marché de la maîtrise d'énergie. Ce fonds pourrait dans sa vocation, assurer :

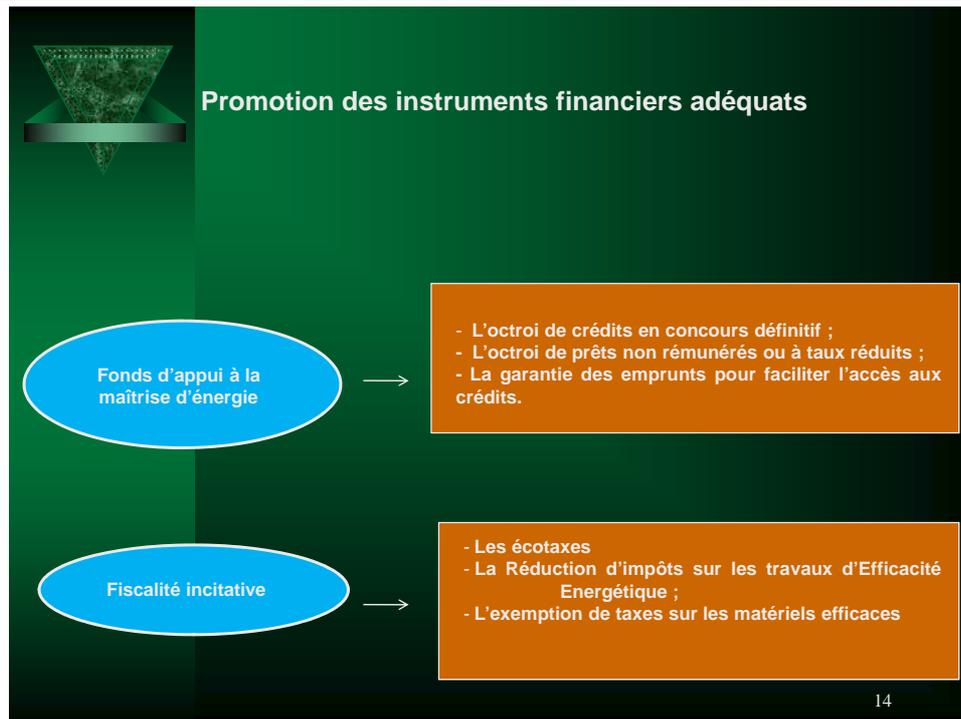
- L'octroi de crédits en concours définitif ;
- L'octroi de prêts non rémunérés ou à taux réduits ;
- La garantie des emprunts pour faciliter l'accès aux crédits.

(ii) La fiscalité incitative

La fiscalité constitue un instrument financier qui permet de mobiliser davantage de ressources pour les actions d'efficacité énergétique, ou d'alléger les ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique. Ainsi, dans le cadre de la PONAME, elle constitue un des instruments financiers important à développer. Un train de mesure est pris, visant soit la réduction de charges fiscales pesant sur les activités qui contribuent à promouvoir l'efficacité énergétique, soit l'augmentation des charges fiscales dues aux activités qui contribuent à l'inefficacité énergétique.

Plusieurs types de fiscalité d'Efficacité Energétique sont possibles. Dans le cadre de la PONAME, et tenant compte du contexte économique national, celles qui pourront être développées sont :

- Les écotaxes qui sont des taxes perceptibles sur des matériels ou des comportements énergivores ;
- La réduction d'impôts sur les travaux d'Efficacité Energétique pour encourager l'installation des entreprises de services énergétiques et amoindrir le coût des opérations et études en matière d'efficacité énergétique ;
- L'exemption de taxes sur les carburants de substitution.



6.6- Promotion des instruments techniques d'efficacité énergétique dans tous les secteurs

Les instruments techniques constituent au sein de la stratégie de maîtrise d'énergie, le maillon indispensable qui permet d'engager sur le terrain, des actions concrètes d'évaluation des potentiels d'économie d'énergie, et de procéder aux changements technologiques permettant de promouvoir des mesures d'efficacité énergétique dans les différents secteurs d'activités, et de déboucher sur la réduction des factures énergétiques des différents consommateurs d'énergie. La promotion de ces instruments techniques que sont les audits énergétiques et les projets d'installation des mesures d'économie d'énergie, pourra reposer sur la mise en œuvre d'un ou de plusieurs programmes d'efficacité énergétique dans quatre sous-secteurs (secteur public du bâtiment, secteur privé du bâtiment et de l'industrie, ménage, transports). Ces programmes viseront :

- **La promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur public du bâtiment :** Le secteur public du bâtiment est en effet, un gros consommateur d'énergie et, de ce fait, prend une part non négligeable dans les dépenses publiques. Par ailleurs, ce secteur ne doit en aucun cas rester en marge des actions d'efficacité énergétique, mais il doit plutôt servir d'exemple et de démonstration pour inciter les acteurs privés à s'investir dans l'efficacité énergétique.
- **La promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur privé du bâtiment et de l'industrie :** C'est également un secteur qui détient un énorme potentiel d'économie d'énergie et qui malheureusement, n'a pas encore fait l'objet d'une stratégie nationale d'efficacité énergétique.

- **La promotion de l'efficacité énergétique dans les ménages :** Ce secteur est également porteur d'enjeux en matière d'efficacité énergétique car l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages ne serait que positif. Aussi, la consommation énergétique de ce secteur reste encore fortement dominée par le bois-énergie, et il convient d'y engager des actions d'efficacité énergétique afin de contribuer à la préservation des massifs forestiers béninois. Enfin, ce secteur reste un de ceux qui ont le plus besoin d'être sensibilisé à la question de l'efficacité énergétique.
- **La promotion de l'efficacité énergétique dans les transports :** Avec le secteur des ménages, il reste l'un des secteurs qui constituent les parents pauvres des actions d'efficacité énergétique engagées jusque là au Bénin. Il mérite donc une certaine attention, d'autant plus qu'il consomme une grande part des produits pétroliers, et qu'il engendre de ce fait d'importantes nuisances environnementales.

D'une manière globale, la stratégie sera dans chacun de ces sous-secteurs :

- D'identifier, et ce grâce aux audits énergétiques, les mesures d'efficacité énergétique possibles ;
- de mettre en œuvre ces mesures à travers des projets d'implantation. La stratégie d'implantation des mesures pourra d'abord partir de projets pilotes, avant de se généraliser.

6.7- Susciter progressivement un marché de l'efficacité énergétique autonome

Pour promouvoir un marché d'efficacité énergétique autonome au Bénin, le partenariat public-privé reste un instrument privilégié. Ainsi, l'Etat devra créer un ensemble de conditions pour garantir un fonctionnement réel à ce marché. Il s'agira essentiellement pour l'Etat, de :

- S'assurer qu'il existe un vivier de compétences ou d'entreprises capables effectivement de faire face à la conception et à la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique surtout dans les secteurs tels que les bâtiments et l'industrie ;
- S'assurer que les entreprises privées de financement ont la confiance nécessaire pour répondre aux besoins financiers liés à la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique.

Pour ce faire, l'Etat devra :

- (i) **Promouvoir une offre de services énergétiques de qualité par la mise ne place des ESE**

Les ESE sont des établissements de services, offrant de façon intégrée, le développement et l'implantation des projets d'Efficacité Energétique. Leur rôle est donc important dans la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique. Les ESE constituent un mécanisme qui

permet de mobiliser les potentiels rentables d'économies d'énergie en impliquant le secteur privé.

Contrairement à un bureau d'études traditionnel qui est rémunéré pour ses conseils, et non pour les résultats découlant de ceux-ci, l'ESE offre des projets basés sur la performance. La compensation est liée au montant de l'énergie économisée. Le financement des mesures est organisé par l'ESE qui ne finance pas généralement à partir de ses propres fonds, l'entreprise n'étant pas une banque.

Les ESE, à travers leur mécanisme de fonctionnement basé sur un contrat de performance, offrent l'avantage, de surmonter les multiples barrières qui entravent la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique.

Le recours aux ESE permet de faciliter non seulement la gestion des projets d'efficacité énergétique mais aussi leur financement. Sans compter qu'en tant que sources de création d'emplois, elles dynamisent l'économie nationale.

En définitive, la stratégie sera donc de doter le paysage institutionnel national d'ESE pouvant répondre aux besoins du marché, et à la nécessité d'évaluer les potentiels d'économies d'énergies dans différentes structures de production, et de mettre en œuvre des mesures concrètes visant à réduire la facture énergétique desdites structures.

(ii) *Susciter le financement des projets d'efficacité énergétique par les entreprises privées de financement*

Outre l'offre de prestation de services éconergétiques de qualité qui justifie de disposer d'ESE, le fonctionnement du marché de l'efficacité énergétique demande également de la mise en œuvre d'instruments financiers autonomes. En effet, l'Etat à lui seul est loin de pouvoir faire face aux besoins de financement nécessaire à l'impulsion d'un véritable marché de l'efficacité énergétique. Par ailleurs, les entreprises de services éconergétiques potentielles existantes n'ont pas une surface financière qui leur permet de financer des projets. Ils doivent donc se baser sur des capitaux tiers. L'Etat, à travers la mise en œuvre de la PONAME, doit donc mettre en place un cadre propice qui incite les entreprises privées de financement à se lancer sur le marché de l'efficacité énergétique.

La stratégie sera de mettre l'accent sur les entreprises privées de financement qui malheureusement, n'ont pas encore une culture de financement des projets d'efficacité énergétique, et qui de toute évidence, seront réticentes.

Les axes stratégiques ainsi présentés permettent d'opérationnaliser les orientations politiques de la PONAME. Chacun de ces axes sera décliné en actions concrètes visant à atteindre des résultats précis.

TROISIEME PARTIE : Plan d'actions à court et moyen termes

Pour parvenir à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie grâce à laquelle le Bénin améliorera sa balance commerciale, et réduira la pollution environnementale de source énergétique, la stratégie à mettre en œuvre dans le cadre de la PONAME passe essentiellement par :

- L'aménagement d'un cadre institutionnel favorable à la maîtrise d'énergie ;
- L'aménagement d'un cadre réglementaire favorable à la maîtrise d'énergie ;
- La Mobilisation et le renforcement des capacités des acteurs de la maîtrise d'énergie au Bénin
- Le développement d'une culture d'efficacité énergétique au Bénin par des actions de sensibilisation et promotion auprès du public ;
- La Construction et la mise en œuvre des instruments financiers adéquats ;
- La Construction et la mise en œuvre des instruments techniques d'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activités ;
- La création d'un marché de l'efficacité énergétique.

L'opérationnalisation de ces axes stratégiques passe par la mise en place d'un plan d'actions qui permettra de :

- Préciser les différents volets opérationnels qui structurent les actions à mener ;
- dégager pour chaque volet, les principaux résultats et un ensemble d'actions à mener pour obtenir lesdits résultats ;
- proposer un phasage des différentes actions et déboucher sur un chronogramme de mise en œuvre à court et moyen terme ;
- préciser les modalités ou dispositifs de pilotage, de suivi et d'évaluation de la politique.

I- Volets opératoires du plan d'action

Partant des axes stratégiques, le plan d'actions peut se structurer en huit volets. Il s'agit de :

- un volet préparatoire qui vise la mise en place des conditions préalables de légalité et de légitimité de la PONAME.
- un volet institutionnel, qui vise la mise en place des différents instruments institutionnels de pilotage et de mise en œuvre de la PONAME ;
- un volet réglementaire qui consiste à procéder à l'élaboration des instruments réglementaires ;
- un volet mobilisation et renforcement des capacités des acteurs qui vise à mettre en œuvre les actions concourant à assurer une participation effective et efficiente à tous les niveaux des acteurs de la maîtrise d'énergie au Bénin.
- Un volet sensibilisation qui vise le développement d'une culture d'efficacité énergétique

- Un volet financement qui décline la mise en place et la mise en œuvre des instruments financiers d'efficacité énergétique
- un volet technique qui permettra de mettre en œuvre les actions visant à promouvoir dans tous les secteurs, l'efficacité énergétique ;
- Volet développement d'un marché d'efficacité énergétique.

1.1- Volet préparatoire : Asseoir la légitimité et la légalité de la PONAME

La PONAME est un document de politique du Gouvernement, un instrument qui permet au Bénin d'améliorer l'efficacité énergétique globale du pays, et par conséquent, de réaliser des gains économiques et sociaux, et de réduire la pression sur l'environnement liée à l'énergie. C'est également un document dont la mise en œuvre et la réussite appelle l'implication et la participation de plusieurs acteurs à commencer par les autorités au sommet de l'Etat. Aussi, la PONAME est un document dont l'élaboration intervient dans un contexte où l'enjeu de la maîtrise d'énergie n'est pas encore bien perçu à différents niveaux de décisions au Bénin. En tant que tel, c'est un document dont l'élaboration doit être suivie :

- D'une adoption en Conseil de Ministres ;
- D'une large appropriation par les différents acteurs.

Deux principaux résultats sont à atteindre dans le cadre du volet préparatoire :

- Le document de la PONAME est adopté et approprié par le Gouvernement ;
- La PONAME est connue du grand public.

Résultat 1 : Le document de la PONAME est adopté et approprié par le Gouvernement

Prise d'un décret d'adoption de la PONAME. Le document, après les différentes étapes de validation au niveau sectoriel (Ministère de l'Energie), et au niveau national (atelier national de validation), devra faire l'objet d'un Séminaire Gouvernemental au cours duquel il est présenté aux membres du Gouvernement. Cette présentation vise non seulement à présenter les grands axes de la PONAME aux membres du Gouvernement, mais à amorcer une sensibilisation sur leur implication pour la réussite de la PONAME. A l'issue des travaux du Séminaire, le Gouvernement pourra prendre un décret d'adoption du document de la PONAME.

Principales actions à retenir :

- *Validation au niveau sectoriel et national du document de la PONAME*
- *Organisation d'un Séminaire gouvernemental sur la PONAME*
- *Prise du décret d'adoption de la PONAME*

Résultat 2 : La PONAME est connue du grand public

Vulgarisation du document de la PONAME. Une fois adopté en Conseil des Ministres, le document de la PONAME sera édité et fera l'objet d'une large diffusion. L'édition pourra se faire en différents formats et supports (support papier, support électronique, version synthèse). La vulgarisation du document passera également par l'organisation d'actions de communication à travers les médias (Articles de presses, débats télévisés, interviews radiotélévisées, etc.), et l'organisation d'ateliers de diffusion à l'endroit de tous les acteurs.

Principales actions à retenir :

- *Edition et diffusion du document de la PONAME*
- *Communication à travers les médias sur la PONAME*

L'ensemble de cette démarche permet d'assurer non seulement la légalité mais également la légitimité à la PONAME et surtout l'appropriation par le public.

1.2- Volet institutionnel : Renforcement des instruments institutionnels de pilotage et de mise en œuvre de la PONAME

La stratégie de mise en œuvre de la PONAME prévoit le renforcement du cadre institutionnel en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer les instruments institutionnels existant à savoir l'ABERME et le CA/ABERME:

- Un portage politique fort sans lequel des résultats substantiels ne pourront être atteints ;
- Un caractère et un ancrage intersectoriel car la maîtrise d'énergie est un défi qui dépasse le seul cadre du ministère en charge de l'énergie.

Les trois principaux résultats de ce volet sont :

- Le CA/ABERME est opérationnel
- L'ABERME est renforcée
- La coopération institutionnelle internationale est promue

Résultat 1 : Le CA/ABERME est opérationnel

Organisation régulière de sessions du CA/ABERME. Le CA/ABERME a mis du temps avant d'être installé puisque l'ABERME même a été rendue opérationnelle depuis 2004. La cérémonie officielle d'installation suivie de la première session s'est tenue seulement en mai 2009. Le défi est maintenant d'assurer que conformément aux statuts de l'ABERME, le CA fonctionne normalement à travers la tenue régulière de ses sessions, et qu'elle joue effectivement son rôle d'organe délibérant de l'ABERME.

La composition du CA/ABERME

Conformément aux statuts de l'ABERME, le CA/ABERME est composé comme suit :

- 1- **Président** : un représentant du Ministre en charge de l'Energie ;
- 2- **Vice-Président** : un représentant du Ministre en charge du Développement ;

Membres :

- 3- un représentant du Ministre en charge des Finances ;
- 4- un représentant du Ministre en charge des Entreprises publiques ;
- 5- Une personnalité compétente dans le secteur de l'énergie ;
- 6- Le représentant de l'Association Nationale des Communes du Bénin ;
- 7- Le représentant du personnel de l'ABERME.

Principales actions :

- Assurer la tenue régulière des sessions de travail du CA/ABERME
- Transmettre les grandes décisions sous forme de projets, au Conseil des Ministres via le Ministre en charge de l'énergie.

Résultat 2 : Les ressources humaines de l'ABERME sont renforcées

Elaboration d'un plan de développement institutionnel de l'ABERME. Le renforcement des ressources humaines de l'ABERME passe par l'élaboration d'un plan de développement institutionnel car les ressources humaines à mettre en place doivent être en adéquation avec les perspectives et les objectifs à atteindre à terme. Ainsi, le plan de développement institutionnel devra préciser les différentes phases de développement de l'ABERME (lancement, la maturation et l'expansion). Ce document devra également faire le point des ressources humaines actuellement disponibles. Ce point devra prendre en compte les ressources potentielles que constitue le personnel actuellement en place au niveau de la CRESUCE ou du PFSE (Composante efficacité énergétique) et qui pourra ensuite être reversé à l'ABERME. Le document pourra enfin proposer un plan de redéploiement conséquent du personnel actuel de l'ABERME et indiquer les ressources additionnelles à recruter au regard des perspectives ou objectifs de l'institution.

Mise en place d'un comité ministériel chargé d'étudier les modalités de transfert de compétences de la CRESUCE au sein de l'équipe de l'ABERME. Ce comité constitué des membres du Cabinet ministériel, du Secrétariat Général du Ministère, de la DRH du ministère, de la DGE et de l'ABERME, sera consacré par un arrêté ministériel. Ces travaux permettront de faire des propositions concrètes pour le reversement à terme du personnel de la CRESUCE ou du PFSE (composante efficacité énergétique) au sein de l'équipe de l'ABERME.

Recrutement additionnel de personnel. En se basant sur les propositions du plan de développement institutionnel et sur les disponibilités de ressources liées à la refonte du personnel de la CRESUCE ou du PFSE (Composante efficacité énergétique) au sein de l'ABERME, il sera procédé à un recrutement additionnel de personnel qui pourra s'échelonner sur une période relativement courte, pour tenir compte aussi bien de la disponibilité des ressources financières de la structure, que de la nécessité de pourvoir à certains postes clés pour la bonne mise en œuvre de la PONAME.

Développement de la coopération institutionnelle internationale. L'ABERME devra également développer une coopération institutionnelle qui lui permettra d'entretenir des relations d'échanges et de partenariat avec d'autres structures en charge de la maîtrise d'énergie dans d'autres pays de la région Afrique et du monde.

Principales actions retenues :

- *Elaboration d'un plan de développement institutionnel*
- *Prise d'un arrêté ministériel créant le comité chargé d'étudier les modalités de refonte du personnel de la CRESUCE ou du PFSE (Composante efficacité énergétique) et de l'ABERME*
- *Organisation conformément aux statuts de l'ABERME du recrutement additionnel de personnel*
- *Développement de la coopération institutionnelle internationale.*

1.3- Volet réglementaire : Aménager le cadre réglementaire

La stratégie de mise en œuvre de la PONAME prévoit de nouveaux instruments réglementaires qui devront donner une assise juridique aux autres instruments proposés. Il s'agira donc de dégager les principales étapes qui permettront d'élaborer ces instruments, et de les introduire dans le paysage des outils réglementaires du secteur énergétique au Bénin. Les principaux résultats attendus de ce volet sont :

- La loi sur la maîtrise d'énergie est votée et vulgarisée ;
- Le code sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments est adopté et vulgarisé ;
- Les décrets d'application de la loi sont adoptés et vulgarisés.

Résultat 1 : La loi sur la maîtrise d'énergie est votée et vulgarisée

Formulation de l'avant-projet de Loi sur la Maîtrise d'Energie. Ladite mission, sous le pilotage de l'ABERME, avec l'appui d'un comité technique de lecture (à mettre en place), devra permettre de disposer d'un avant projet de texte de loi sur la maîtrise d'énergie. D'une manière globale, la loi sur la maîtrise d'énergie pourra institutionnaliser :

- l'élaboration des audits énergétiques obligatoires. La prescription peut-être obligatoire et périodique pour certaines catégories de consommateurs notamment les gros

consommateurs. Elle peut également être incitative pour tous les acteurs quelque soit leur catégorie. Dans ce cas, l'Etat garantit son appui pour la réalisation des audits énergétiques de toute entité le désirant. Elle peut également être progressive et consistera d'abord pour un temps à inciter grâce à l'appui de l'Etat, et rendre obligatoire la réalisation des audits avec ou sans l'appui de l'Etat ;

- l'assujettissement des projets énergivores ou de construction d'édifice à la consultation préalable de l'ABERME qui, de ce fait, pourra se prononcer sur le caractère efficace ou non du projet, du point de vue énergétique ;
- L'instauration de taxes sur les appareils énergivores et des amendes pour mauvais comportement d'une personne morale ou physique ;
- L'instauration des détaxes sur des équipements propres aux fins d'incitation à leur utilisation.

Vote de la Loi sur la Maîtrise d'énergie. L'avant projet de Loi devra être examiné puis adopté en Conseil des Ministres. Ensuite suivra le processus qui débouchera sur le vote de la loi par l'Assemblée Nationale.

Vulgarisation du texte de Loi sur la maîtrise d'énergie. Une fois votée, la loi sur la maîtrise d'énergie devra faire l'objet d'une large diffusion afin d'en faire connaître les prescriptions au grand public. Cette vulgarisation passe par la diffusion du document de loi, des actions de communication (émissions télévisées, spots, affiches, dépliants, etc.).

Elaboration des décrets d'application de la loi. Le vote de la loi sera suivi de la prise des décrets d'application. Ainsi, l'ABERME, appuyée par des experts, devra produire des projets de décrets d'application qui seront soumis respectivement au CA/ABERME pour être adoptés par le Gouvernement.

Principales actions retenues :

- *Elaboration du document d'avant-projet de la loi sur la maîtrise d'énergie*
- *Transmission du projet de loi sur la maîtrise d'énergie à l'Assemblée Nationale*
- *Vote et promulgation de la Loi sur la maîtrise d'énergie*
- *Elaboration et prise des décrets d'application de la loi sur la maîtrise d'énergie*
- *Vulgarisation du texte de loi sur la maîtrise d'énergie*

Résultat 2 : Le code de l'efficacité énergétique est adopté, vulgarisé

Réalisation de la mission de formulation du code d'efficacité énergétique sous le pilotage de la DGE et de l'ABERME. Le processus étant engagé, il s'agira d'en élargir le pilotage à l'ABERME pour tenir compte du principe directeur de la PONAME qui en fait le seul cadre de mise en œuvre des actions de maîtrise d'énergie. Ladite mission devrait permettre de disposer d'un projet de texte portant code d'efficacité énergétique des bâtiments au Bénin.

Adoption du projet de code d'efficacité énergétique en Conseil des Ministres. Le projet de code d'efficacité énergétique est adopté et fera l'objet d'un décret.

Vulgarisation du code. Le décret d'adoption et le document portant code d'efficacité énergétique dans les bâtiments au Bénin, est édité et vulgarisé à travers l'organisation d'ateliers de présentation à l'endroit des différents acteurs notamment ceux intervenant dans la mécanique ou la construction du bâtiment.

Résultat 3 : Les décrets d'application de la loi sont adoptés et vulgarisés.

Elaboration de décrets d'application de la loi. La mise en œuvre de la loi pourra amener à définir des standards et labels pour les équipements d'utilisation de l'énergie au Bénin. Dans un environnement économique national, fortement marqué par le marché informel, la fixation de standard et de labels devient un exercice extrêmement compliqué et il convient que le Bénin s'appuie sur les expériences d'autres pays pour y parvenir.

Ces standards et labels pourraient concernés plusieurs groupes d'équipements tels que :

- Les lampes et appareils électroménagers pour ce qui concerne le secteur des bâtiments ;
- Les véhicules pour ce qui concerne le secteur des transports.

Les standards et labels une fois adoptés, pourront faire l'objet de décrets, en application à la loi, pour garantir leur respect par les différents acteurs.

D'autres décrets pourraient également être pris pour assurer la mise en œuvre effective de la Loi.

Vulgarisation des décrets d'application. L'ensemble des décrets pris pour assurer la mise en œuvre de la loi seront édités puis diffusés à travers des ateliers de vulgarisation à l'endroit des principaux acteurs concernés. Les différentes actions de sensibilisation et communication prévues dans le volet communication permettront d'atteindre le grand public pour les principales prescriptions de ces textes réglementaires.

Principales actions retenues :

- *Réalisation de la mission de formulation du code d'efficacité énergétique dans les bâtiments*
- *Adoption de l'avant projet de code d'efficacité énergétique*
- *Vulgarisation du code d'efficacité énergétique*

1.4- Volet mobilisation et renforcement des capacités des acteurs

La mobilisation des acteurs et le renforcement de leur capacité restent des éléments transversaux et omniprésents de la stratégie de mise en œuvre de la PONAME. Plusieurs cibles sont visées par ces actions. Le plan d'actions précise les différentes actions à mener. Les principaux résultats attendus de ce volet sont :

- Tous les acteurs concernés par la maîtrise d'énergie sont sensibilisés ;
- Les capacités des différents intervenants sont renforcées.

Résultat 1 : Les acteurs clés de la maîtrise d'énergie sont mobilisés

Organisation des ateliers d'information et d'échanges sur la maîtrise d'énergie à l'endroit des différents acteurs clés. Il s'agit d'une série de rencontres avec différents acteurs à savoir : les institutions de la République (Cour Constitutionnelle, HAAC, l'Assemblée Nationale, CES), l'administration publique, les collectivités locales, les journalistes, la société civile et les ONGs, les centres de recherche, le secteur privé, partenaires techniques et financiers. Chaque atelier permettra de présenter ou de rappeler non seulement les grands axes de la PONAME, mais surtout de ressortir pour chaque acteur son implication dans le processus de mise en œuvre. Par exemple, la rencontre avec les parlementaires insistera sur les instruments réglementaires, leur intérêt et la nécessité pour les parlementaires d'œuvrer pour le vote rapide de ces instruments. La rencontre avec le secteur privé insistera sur les avantages liés à l'efficacité énergétique dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises béninoises, les opportunités liées au potentiel d'économies d'énergie, et le marché d'efficacité énergétique qui en découle.

Principales actions retenues :

- *Organisation d'une série d'ateliers d'information et d'échanges sur la maîtrise d'énergie : rôle des acteurs clés (à l'endroit des acteurs clés du processus)*

Résultat 2 : Les capacités des acteurs de la maîtrise d'énergie sont renforcées

Formation des hommes énergies. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions d'efficacité énergétique dans le secteur public, la mise en place des hommes-énergie est une stratégie déjà recommandée et mise en œuvre avec les travaux antérieurs entrepris par la DGE. Il s'agit dans le cadre de la PONAME, et notamment dans le cadre des actions de renforcement de capacités, de procéder à la formation des hommes énergies pour les rendre à même de mieux jouer leur rôle. Mais au préalable, il sera nécessaire de réaliser une mission d'évaluation sur les hommes-énergies dans les bâtiments publics. L'évaluation permettra de faire le point sur les bâtiments qui en disposent et ceux qui n'en disposent pas, le profil actuel des hommes-énergies, les rôles actuellement tenus, les moyens utilisés. Une telle évaluation permet d'adapter la formation au besoin, et surtout de déboucher sur des

recommandations nécessaires à l'amélioration de la stratégie de mise en place des hommes-énergies dans les bâtiments publics.

Rencontre d'échanges avec les centres de recherches et institution d'un prix d'innovation technologique ou de recherche ou d'action en efficacité énergétique. Les centres de formation et de recherches sont indispensables dans la recherche de technologies et équipements efficaces, et dans la mise sur le marché de compétences nationales en efficacité énergétique. Une mission d'évaluation sera organisée pour identifier les centres de formations et de recherches existant en matière d'efficacité énergétique, les formations et prestations offertes, les ressources disponibles, les principaux acquis (nombres de personnes formées, recherches réalisées et résultats), les perspectives. Cette évaluation permettra à l'ABERME d'identifier les axes de partenariats et les institutions crédibles avec lesquels nouer ces partenariats. Ces partenariats permettront de mettre la formation et la recherche au service des actions d'efficacité énergétique engagées sur le terrain.

Principales actions à mener :

- *Formation des hommes-énergie*
- *Mission d'évaluation du potentiel béninois sur la formation et la recherche en efficacité énergétique*
- *Rencontres d'échanges avec les centres de formation et de recherche*
- *Signature de partenariats avec les principaux centres de formation et de recherche*
- *Institution d'un prix sur l'innovation technologique en matière d'efficacité énergétique.*

1.5- Volet développement d'une culture d'efficacité énergétique

Le développement d'une culture nationale d'efficacité énergétique reste une des clés de réussite de la PONAME. Il s'agira donc de dégager l'ensemble des actions de sensibilisation à l'endroit du grand public, pour faire de l'ensemble des béninois, des gens informés sur les enjeux et l'importance de la maîtrise d'énergie, sur les instruments prévus à cet effet, et sur les armes technologiques utiles. Pour ce faire les principaux résultats visés dans ce volet sont :

- Le public est informé sur la maîtrise de l'énergie ;
- Le public dispose d'un centre de ressources pour s'informer et approfondir sa connaissance de la maîtrise d'énergie

Résultat 1 : Le public est informé sur la maîtrise de l'énergie

Organisation de débats télévisés sur la maîtrise d'énergie. Il s'agit de réaliser périodiquement (au moins une fois par semestre), un débat télévisé qui permet de présenter au grand public les différentes actions d'efficacité énergétique menées dans le cadre de la PONAME, les résultats immédiats obtenus et ceux escomptés, les difficultés rencontrées.

Réalisation de spots télévisés sur l'efficacité énergétique. Il s'agit pour l'ABERME de faire réaliser des spots télévisés pour attirer l'attention du grand public sur des gestes simples d'économie d'énergie relatifs à la lumière (par exemple mettre des ampoules économiques au lieu des ampoules incandescentes), à la climatisation (par exemple utiliser le thermostat et adopter des points de consignes confortables et efficaces) à la réfrigération, à la cuisson, au transport.

Organisation du salon de l'efficacité énergétique. Il s'agit pour l'ABERME, d'organiser chaque année le salon de l'efficacité énergétique qui permettra à différentes entreprises, de présenter des équipements efficace accrédités (lampes, climatiseurs, procédés de production, etc.), à des entreprises ou bureaux d'études de présenter leur prestation (réalisation de travaux d'audit, installation d'équipements, etc.). Le salon de l'efficacité énergétique pourra se tenir chaque année.

Principales actions retenues :

Organisation des actions de communication à l'endroit du grand public :

- *Réalisation de spots télévisés sur l'efficacité énergétique*
- *Organisation de débats télévisés sur la maîtrise d'énergie*
- *Organisation annuelle du salon de l'efficacité énergétique.*

Résultat 2 : Le public dispose d'un centre de ressources pour s'informer et pour approfondir sa connaissance de la maîtrise d'énergie

Création du Centre National de Ressources en Efficacité Energétique (CeNaREE). Il s'agira de mettre en place le centre de documentation qui permettra au grand public en général, et en particulier aux étudiants et aux chercheurs, de disposer de ressources, d'informations en énergie en général et en efficacité énergétique en particulier. La création du centre passe par la réalisation d'une mission de formulation qui précisera la structuration et l'organisation du centre. Ensuite suivra l'acquisition des ouvrages de base devant permettre le lancement du centre, l'installation et l'équipement du centre. Enfin le lancement du centre à travers l'organisation d'un atelier de lancement qui permettra de présenter le centre au public.

Le centre de documentation dans son fonctionnement, fera l'objet d'évaluation périodique visant à apprécier l'intérêt des populations (par cible) à la maîtrise d'énergie, et les besoins à satisfaire en matière d'information sur la maîtrise d'énergie.

Principales action retenues :

- *Réalisation d'une mission de formulation du centre de documentation sur la maîtrise d'énergie au sein de l'ABERME*
- *Mise en place du centre de documentation*
- *Organisation d'un atelier de lancement du centre de documentation*

- Evaluation périodique de la fréquentation du centre de documentation.

1.6- Volet financement : Les instruments financiers

Au nombre des axes stratégiques de la PONAME figurent la mise en place des instruments financiers qui devront permettre d'améliorer le financement des actions de maîtrise d'énergie au Bénin. Il s'agira dans le plan d'actions de décliner les différents étapes de mise en place de ces instruments et de leur opérationnalisation. A cet effet, les principaux résultats attendus de ce volet sont :

- Le fonds sur la maîtrise d'énergie est opérationnel ;
- Une fiscalité incitative à l'efficacité énergétique est pratiquée

Résultat 1 : Le fonds d'appui à la maîtrise d'énergie est opérationnel

Le Fonds pourrait être alimenté par :

- Des subventions de l'Etat ;
- des taxes sur la consommation énergétique prélevées auprès de gros consommateurs énergétiques (hors PME et ménages) ;
- le produit des taxes sur les équipements énergivores ou des amendes perçues. Les taxes sur les équipements énergivores pourraient être perçues par exemple sur l'immatriculation des véhicules d'occasion d'un certain âge et qui de ce fait sont susceptibles de consommer plus d'énergie ;
- des subventions versées par la société de fourniture d'énergie électrique. En effet, cette dernière gagne dans les mesures d'efficacité énergétique adoptées par les consommateurs, car les kWh gagnés
- des fonds internationaux à l'exemple du GEF, du FFEM,
- toute autre ressource.

Les opérations éligibles au concours du fonds pourront concerner :

- les audits énergétiques et les projets d'investissement visant à mettre les mesures d'économie d'énergie en œuvre ;
- les projets de démonstration de nouvelles technologies ;
- la promotion d'énergie de substitution visant à réduire les dépenses énergétiques d'une institution ;
- les actions de sensibilisation et de renforcement des capacités.

De manière concrète, la mise en place du fonds s'articulera autour de :

La réalisation d'une mission de formulation. Cette mission aura pour objectif de préciser davantage les champs couverts par le fonds, les mécanismes d'alimentation et de fonctionnement, les opérations éligibles, les mécanismes de pilotage, les procédures, etc.

La prise d'un nouveau décret réorganisant créant le fonds. Partant des conclusions de l'étude de formulation, un décret sera pris pour créer le fonds d'appui à la maîtrise d'énergie.

Lancement du fonds. Il s'agit d'organiser un atelier de lancement du fonds auquel sont invités les différents acteurs. L'atelier permettra de présenter à nouveau le fonds dans ses différents aspects (fonctionnement, pilotage, mécanismes, etc.) à tous les acteurs, étant donné que les différents acteurs auraient déjà pris part à la validation de l'étude de formulation.

Principales actions retenues :

- Réalisation d'une mission de formulation (étude) sur le fonds
- Création du fonds par décret
- Renforcement des instances de pilotage du fonds
- Lancement du fonds par un atelier auquel sont invités tous les acteurs

Résultat 2 : Une fiscalité incitative à l'efficacité énergétique est pratiquée au Bénin

Etude la faisabilité de la fiscalité incitative. Il s'agit d'une mission qui étudiera la faisabilité de chacune des mesures incitatives liées à la fiscalité notamment la pratique de l'écotaxe à des fins d'efficacité énergétique (car il existe déjà une certaine pratique de l'écotaxe à des fins environnementales), et la suppression ou la baisse des taxes sur certains équipements efficaces énergétiquement. La faisabilité permettra d'abord de retenir les équipements concernés par ces régimes, d'envisager les niveaux possibles d'augmentation ou de baisse de taxes sur ces équipements, et surtout l'impact économique de cette fiscalité incitative.

Prise de décret pour instaurer la fiscalité incitative retenue. Un décret sera pris en Conseil des Ministres pour permettre de mettre en œuvre la fiscalité incitative.

Principales actions retenues :

- Réalisation d'une mission (étude) de faisabilité de la fiscalité incitative sur l'efficacité énergétique au Bénin
- Prise de décret de mise en œuvre

1.7- Volet technique : Programme d'Efficacité Energétique dans tous les secteurs d'activités

Le plan d'actions permettra de déployer sur le terrain ses instruments techniques que sont :

- Les audits énergétiques ;
- Les projets d'installation des mesures d'économie d'énergie ;

Ces instruments devront permettre de mettre en œuvre dans le cadre du programme d'efficacité énergétique un ensemble d'actions visant les résultats ci-après :

- L'utilisation rationnelle de l'énergie est promue dans le secteur public du bâtiment;
- L'utilisation rationnelle de l'énergie est promue dans le secteur privé du bâtiment et de l'industrie ;
- L'utilisation rationnelle de l'énergie est promue dans les ménages ;
- L'utilisation rationnelle de l'énergie est promue dans les transports.

Résultat 1 : L'utilisation rationnelle de l'énergie est promue dans le secteur public du bâtiment

Inventaire de tous les abonnés publics et vérification des compteurs subventionnés ou appartenant à l'État. Les investigations menées dans le cadre des travaux antérieurs d'audits énergétiques ont montré la nécessité de faire un inventaire systématique de tous les compteurs des abonnés publics. Il existe actuellement trop de compteurs dont le recensement est quasiment impossible. Cette mesure permettra de faire l'état des lieux des compteurs à la charge de l'État, de résilier les abonnements fictifs ou non utilisés mais facturés par la SBEE.

Consolidation de la base de données informatisée des abonnements publics. Les travaux antérieurs réalisés par la DGE sur les bâtiments publics ont révélé que sur certains bâtiments, les factures couvrent une période de plus de 400 jours alors que sur d'autres les montants facturés couvrent une période de relevés de 300 jours. La base de comparaison de la consommation des bâtiments est ainsi faussée du fait de la différence de facturation d'un mois d'une année donnée à une autre, ainsi que d'année à année. Il sera donc urgent d'établir la consommation mensuelle de chaque bâtiment sur une base de jours facturés identiques pour chaque année afin d'établir les lignes de base et d'évaluer convenablement les performances du programme d'efficacité énergétique en regard de chaque bâtiment.

Optimisation des contrats d'abonnement de l'État. Dans le cadre des travaux antérieurs d'audits énergétiques, le mode d'abonnements constaté dans les bâtiments publics ne suit pas une procédure bien définie. La conséquence est l'existence de plus de 10 compteurs sur certains bâtiments rendant ainsi le suivi des factures très complexe. Il sera urgent d'adopter un abonnement unique par bâtiment et d'éliminer les compteurs Basse Tension. Les actions suivantes sont incluses dans l'optimisation des contrats d'abonnement d'électricité :

- ajustement des puissances souscrites; installation de batteries de condensateurs;
- mise en place des comités de gestion de l'énergie chez les abonnés publics de la moyenne tension.

L'impact des mesures d'économies d'énergie et des technologies efficaces se traduiront par une réduction du nombre de kWh consommés, mais aussi par une diminution de la demande de puissance. Il sera alors nécessaire de revoir les puissances souscrites pour les adapter au besoin réel du bâtiment.

Actualisation des audits énergétiques dans les bâtiments publics. Les différents projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments entrepris par la DGE ont fait l'objet d'une

actualisation en 2006. Trois ans après, ces données méritent d'être à nouveau actualisées et généralisées aux nouveaux bâtiments qui n'existaient pas encore au moment des audits précédents ou des travaux d'actualisation. En effet, dans l'industrie, on pourra procéder à une réduction des pertes énergétiques une amélioration des procédés, de fabrication ou l'utilisation de d'autres types d'énergie. Il s'agira donc de procéder à une mission exploratoire qui vise à faire le point du parc actuel de bâtiments publics selon leur niveau de consommation. Un tel travail, recoupé avec les travaux antérieurs d'audits énergétiques, permettra de déboucher sur les bâtiments devant faire l'objet d'actualisation ou de nouvel audit. Ensuite, suivra la mission d'actualisation des travaux d'audit qui va prendre en compte la liste de bâtiments retenus. La mission d'actualisation débouchera sur une nouvelle évaluation du potentiel d'économie d'énergie dans les bâtiments publics, et des mesures de réductions de factures énergétiques. Les différentes mesures identifiées feront l'objet de projet d'installation.

Installation des mesures dans le secteur public

Ce projet se basera sur les résultats des études d'actualisation réalisées. Outre les mesures spécifiques liées aux différents postes de consommation (éclairage, climatisation, appareils, etc.), ce projet devra mettre en lace des actions concrètes visant une meilleure maîtrise de la demande énergétique dans les bâtiments publics en général, et la mise en place de mesures générales ayant trait à la maintenance des équipements, aux contrats d'abonnements, au suivi de la gestion énergétique des bâtiments, etc.

Principales actions retenues :

- *Inventaire de tous les abonnés publics et vérification des compteurs subventionnés ou appartenant à l'État*
- *Consolidation de la base de données informatisée des abonnements publics*
- *Optimisation des contrats d'abonnement de l'État*
- *Actualisation des audits énergétiques dans les bâtiments publics*
- *Installation des mesures dans le secteur public*

Résultat 2 : L'utilisation rationnelle d'énergie est promue dans le secteur privé des bâtiments et des industries

Institutionnalisation des audits énergétiques dans les bâtiments et industries privés.

Aucune disposition légale n'exige la réalisation systématique des audits dans le secteur privé. Pourtant que se soit dans les bâtiments ou dans les industries, il existe un potentiel d'économie d'énergie non négligeable. Il s'agira donc de prendre en compte cette nécessité dans la loi sur la maîtrise d'énergie. En attendant la loi qui est un processus long, un décret peut institutionnaliser la réalisation des audits en précisant le type de bâtiments privé concerné et les types d'entreprises industrielles visées. Ce classement devra se baser sur les niveaux de consommation, ou de taille des entreprises. Il sera donc question de réaliser une mission exploratoire qui fera le point sur le parc immobilier privé et les industries se situant au dessus d'un seuil de consommation donnée.

Appui à l'élaboration des audits énergétiques dans le secteur privé. Pour accompagner les entreprises privées dans la réalisation des audits, le Fonds d'appui à la Maîtrise d'Energie pourra être utile. Ainsi, des entreprises seront accompagnées dans la réalisation de leurs projets d'audits énergétiques.

Mise en œuvre des mesures d'Efficacité Energétique dans le secteur privé des bâtiments et des industries. Les différentes mesures identifiées par les audits énergétiques seront mises en œuvre. Outre les fonds propres aux entreprises elles-mêmes, les différents mécanismes financiers conçus accompagneront l'implantation des mesures. Il s'agit du fonds d'appui à la maîtrise d'énergie et d'autres structures de financement qui interviennent soit directement, soit aux côtés des ESE.

Principales actions :

- *Institutionnalisation des audits énergétiques dans les bâtiments et industries privées*
- *Appui à l'élaboration des audits énergétiques dans le secteur privé*
- *Mise en œuvre des mesures d'EE dans le secteur privé des bâtiments et des industries*

Résultat 3 : L'utilisation rationnelle de l'énergie est promue dans les ménages

Eclairage et cuisson efficace dans les ménages. Ce projet vise à promouvoir des comportements efficaces et propres dans les ménages. L'objectif est donc de réduire les dépenses énergétiques des ménages en proposant des alternatives aux équipements les plus couramment utilisés et jugés énergivores. Il s'attaque essentiellement à l'énergie électrique notamment l'utilisation des équipements d'éclairage et d'électroménager efficaces, et au bois énergie qui reste encore très largement prédominant dans la structure nationale de consommation énergétique.

Ainsi, grâce au projet, le bois-énergie sera utilisé plus rationnellement à travers la promotion de foyers améliorés qui pourraient permettre de réduire en moyenne 20% de la consommation, et d'énergie de substitution (gaz butane par exemple) aussi bien dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux. Les lampes incandescentes seront remplacées par des lampes fluo compactes plus économiques.

Le projet devra s'appuyer dans sa formulation sur les acquis de la DGE. Pour ce faire, il convient de réaliser un état des lieux des différentes actions engagées par la DGE et des résultats qui en ont découlés. En effet, les actions initiées par la DGE, dont le recrutement de quatre (04) ONGs chargées de l'intermédiation sociale pour la promotion de l'accès des ménages aux foyers améliorés et aux équipements de cuisson à gaz butane, visent entre autres les résultats ci-après :

Promotion des foyers améliorés :

- La mise à disposition des foyers améliorés aux distributeurs à un prix subventionné que le PFSE retiendra en fonction des offres des fabricants de foyers améliorés ;
- Le suivi et la tenue des statistiques des ventes des distributeurs aux ménages ;
- La démonstration de la traçabilité des équipements vendus à prix subventionné, depuis les fabricants jusqu'à l'utilisateur final ;
- La conception et l'exécution du plan de communication dans le cadre de la promotion des foyers améliorés.

Promotion des équipements de cuisson à gaz butane :

- La mise à disposition des équipements de cuisson à gaz butane par les sociétés fournisseurs (ORYX, SONACOP) aux distributeurs à un prix subventionné que le PFSE retiendra en fonction des offres des fabricants de foyers améliorés
- Le suivi et la tenue des statistiques des ventes des distributeurs aux populations cibles ;
- La démonstration de la traçabilité des équipements vendus à prix subventionné, depuis les fabricants jusqu'à l'utilisateur final ;
- La conception et l'exécution du plan de communication dans le cadre de la promotion du gaz butane.

Principales actions :

- *Réalisation de l'état des lieux des actions et des résultats obtenus dans le cadre des actions visant la promotion des foyers améliorés et du gaz butane dans les ménages.*
- *Elaboration du document détaillé de projet*
- *Financement du projet grâce au fonds d'appui à la maîtrise d'énergie et aux Partenaires Techniques et Financiers*
- *Mise en œuvre du projet.*

Résultat 4 : L'utilisation rationnelle de l'énergie est promue dans les transports

Projet transport propre et efficace. Ce projet vise à promouvoir des comportements, des technologies et des modes de transports propres. Il s'agira donc de :

- Renforcer les efforts de substitution des moteurs pollueurs à deux temps par des moteurs moins pollueurs à quatre temps ;
- Former les conducteurs de véhicules administratifs aux bonnes pratiques d'économie de carburant ;
- Accompagner les efforts de promotion de transport en commun dans les grandes villes à commencer par Cotonou.

Principales actions :

- *Elaboration du document détaillé de projet ;*
- *Financement du projet grâce au fonds d'appui à la maîtrise d'énergie et aux partenaires techniques et financiers*
- *Mise en œuvre du projet*

1.8- Volet Développement d'un marché de l'efficacité énergétique

Une stratégie d'efficacité énergétique durable visera à créer un marché qui donnera lieu à un partenariat public-privé. Le rôle de l'État est de faciliter la création d'un tel marché où le secteur privé pourra offrir de façon professionnelle tout un ensemble de services énergétiques au profit du secteur public. Les principaux résultats dans ce volet sont :

- Une offre de services énergétiques de qualité est disponible grâce à la mise en place des ESE ;
- Les entreprises privées de financement accompagnent la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique.

Résultat 1 : Une offre de services énergétiques de qualité est disponible grâce à la mise en place des ESE

Réalisation d'un inventaire des entreprises de services écoénergétiques au Bénin. A travers une mission (étude), un point sera fait sur le vivier d'entreprises et de compétences existant en matière de services écoénergétiques. Ce point devra offrir une typologie pour cerner les principaux domaines dans lesquels les différentes entreprises sont intervenues. Il permettra également d'identifier les faiblesses que présentent ces entreprises au regard des exigences des projets d'efficacité énergétique, et proposera des axes de renforcement de capacités.

Formation des entreprises de services écoénergétiques (ESE). Il s'agit de tenir un ensemble de séances de formation à l'endroit des entreprises pouvant offrir des services énergétiques intégrés incluant l'audit énergétique, l'ingénierie, le financement et la garantie de performance en se faisant payer sur la base des économies générées par le projet. Cette capacitation permettra de délivrer des certificats visant in fine l'accréditation de certaines entreprises en matière de services écoénergétiques.

Les Principales offres d'une ESE

- les études de faisabilité de projets;
- la structuration de programme de paiement à partir des économies réalisées;
- la recherche et le montage du financement;
- l'ingénierie;
- la gestion de la réalisation;
- l'achat et l'installation des équipements;
- la gestion du projet;
- la garantie du projet;
- le suivi et la vérification de la performance du projet;
- le suivi des mesures d'efficacité énergétique;
- la formation;
- les services administratifs du projet.

Renforcement des capacités des entreprises privées à suivre la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique. Tout comme dans le secteur public, les entreprises du secteur privé (bâtiments et industries), ont également besoin de disposer en leur sein de personnes capables de jouer le rôle d'homme énergie. L'état à travers la mise en œuvre de la PONAME, pourra accompagner la mise en place de ces compétences au sein des structures privées afin qu'elles soient des répondants valables aux ESE dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique, et de leur suivi.

Résultat 2 : Les entreprises privées de financement accompagnent la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique

Formation et sensibilisation des institutions de financement sur les projets d'efficacité énergétique. Il s'agit à travers des ateliers de formation et de sensibilisation, d'amener les institutions de financement à bien comprendre les enjeux économiques de l'efficacité énergétique, et les opportunités d'affaires qu'offre l'exploitation des gisements d'économies d'énergie. Des exemples concrets seront cités et présentés pour susciter l'intérêt et la confiance de ces bailleurs.

Mise en place des mécanismes financiers devant accompagner la mise en œuvre de projet d'efficacité énergétique. Cette préoccupation est prise en compte par le volet financement du présent plan d'actions.

Principales actions :

- *Inventaire des entreprises et compétences de services écoénergétiques au Bénin*
- *Formation des entreprises de services écoénergétiques*
- *Renforcement des capacités des entreprises privées à mettre en œuvre et à gérer des projets d'efficacité énergétiques*
- *Formation et sensibilisation des institutions de financement sur les projets d'efficacité énergétique ;*
- *Mise en place des mécanismes financiers.*

II- Phasage

En suivant les différents volets ainsi présentés, le plan d'actions peut se concrétiser en partant des mesures immédiates aux actions qui s'inscrivent dans le court et moyen termes. Le plan d'actions pour être concret, couvrira la période 2009 – 2015.

2.1- Phase préparatoire : Mesures immédiates (2009).

Il s'agit des actions qui devront être mises en œuvre déjà en 2009 et qui visent à asseoir la PONAME sur des bases légales et légitimes, et à lui donner les chances de réussite. C'est donc les actions du volet préparatoire du plan d'actions.

2.2- Phase 1 : Mesures à court terme (2010-2011)

Une fois la phase préparatoire bouclée, il s'agit d'enchaîner avec des mesures à court terme (2010-2011) qui visent à consolider les bases de la maîtrise d'énergie au Bénin. C'est donc :

Pour ce qui est du volet institutionnel : Le renforcement des instruments existants (CA/ABERME, ABERME). En effet l'élaboration et la mise en œuvre des autres instruments (techniques, réglementaires et financiers) de la PONAME dépendent essentiellement du renforcement du cadre institutionnel tel que prévu dans les axes stratégiques.

Pour ce qui est du volet réglementaire : Le lancement des travaux de formulation des instruments réglementaires. En effet, ces instruments sont lourds et le processus de leur élaboration prend assez de temps et demande la consultation de plusieurs acteurs. Ceci est surtout vrai pour ce qui est de la Loi dont le processus d'adoption est également assez lourd et peut prendre beaucoup de temps.

Pour ce qui est du volet mobilisation et renforcement des capacités des acteurs : La tenue des rencontres d'échanges et de concertation avec les acteurs clés de la maîtrise d'énergie, la formation des hommes-énergie, la réalisation d'un diagnostic visant à déterminer les axes de coopération entre l'ABERME et les centres de recherches en maîtrise d'énergie.

Pour ce qui est du volet sensibilisation : La sensibilisation du grand public sur les enjeux et stratégie en matière de maîtrise d'énergie au Bénin. Les travaux de conception et de formulation du centre de documentation vont être réalisés dans cette période et le centre rendu opérationnel.

Pour ce qui est du volet financement : La formulation et l'activation du fonds d'appui à la maîtrise d'énergie. Par ailleurs la réalisation de l'étude de faisabilité sur la mise en œuvre de la fiscalité incitative pourra se réaliser également durant cette période.

Pour ce qui est du volet technique : La poursuite des actions engagées par la DGE et portant sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments publics. En effet, même si ces actions qui sont déjà en cours, doivent se poursuivre dans le cadre de la DGE en attendant le reversement des compétences et acquis de la CRESUCE à l'ABERME, la poursuite des projets pilotes de démonstration, quelque soit son ancrage institutionnel, doit être considérée comme partie intégrante de la mise en œuvre de la PONAME, en vertu du principe directeur selon lequel la PONAME constitue le seul cadre des actions de maîtrise

d'énergie au Bénin. Dans la même logique, les actions visant la promotion des foyers améliorés et du gaz butane dans les ménages entrepris par la DGE doivent se poursuivre et les acquis versés plus tard à l'ABERME.

Aussi, dans le court terme, d'autres actions du volet technique à mettre en œuvre sont :

- Les actions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments et industries du secteur privé ;
- Les actions visant l'efficacité énergétique dans les ménages ;
- Les actions visant l'efficacité énergétique dans les transports.

Pour ce qui est du volet marché de l'efficacité énergétique : L'inventaire des entreprises de services écoénergétiques doit être réalisé et leur renforcement de capacité effectif. Aussi, les institutions de financement des projets doivent être sensibilisés et formés à ce niveau. En définitif, cette phase posera les bases d'un bon fonctionnement du marché d'efficacité énergétique.

2.3- Phase 2 : Mesures à moyen terme

Après la phase 1 consacrée à la mise en œuvre des mesures à court terme, suivra la phase 2 des mesures à moyen terme qui porteront sur la période 2012 – 2015. Elles visent à passer de la construction des instruments à leur mise en œuvre, et des expériences pilotes à la généralisation. Elle permettra de commencer par observer des avancées en matière d'efficacité énergétique aussi bien qualitativement que quantitativement.

Pour ce qui est du volet institutionnel : A l'issue de cette phase, le fonctionnement des différentes instances mise en place devra être évalué en vue des réajustements à opérer pour assurer à la PONAME, un cadre institutionnel optimal.

Pour ce qui est du volet réglementaire : Le vote de la loi sur la maîtrise d'énergie et son entrée en vigueur doivent être une réalité dès la première année de cette phase.

Pour ce qui concerne du volet mobilisation et renforcement des capacités : Des partenariats doivent être noués entre l'ABERME et les centres de recherches afin de mettre la recherche au service de l'efficacité énergétique. La formation des acteurs clés de la maîtrise d'énergie doit se poursuivre surtout pour s'adapter aux différents changements qui interviennent dans le sous-secteur.

Pour ce qui est du volet sensibilisation : Les différentes actions de sensibilisation et de formation des acteurs doivent se poursuivre car il s'agit là d'un besoin permanent.

Pour ce qui est du volet financement : Le fonds d'appui à la maîtrise d'énergie doit être opérationnel et accompagner plusieurs projets d'efficacité énergétique.

Pour ce qui est du volet technique : Les différents projets d'efficacité énergétique conçus dans la phase précédente doivent être mis en œuvre, évalués et donnés suite à d'autres projets encore plus grands.

Pour ce qui est du volet marché d'efficacité énergétique : Le fonctionnement du marché de l'efficacité énergétique devra devenir une réalité étant donné que les différents acteurs ont été formés dans la phase 1, et les mécanismes de financement mis en place.

2.4- Chronogramme à court et moyen terme

Volets	Résultats/actions	Période (an)						Responsabilités
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	
	Le CA/ABERME est opérationnel							
	- Assurer la tenue régulière des sessions de travail du CA/ABERME							ABERME et Président du CA/ABERME
	Les ressources humaines de l'ABERME sont renforcées							
	- Elaboration d'un plan de développement institutionnel							ABERME
	- Prise d'un arrêté ministériel créant le comité chargé d'étudier les modalités de refonte du personnel de la CRESUCE et de l'ABERME							ABERME (pour proposer le projet d'arrêté) Ministre en charge de l'énergie pour la prise de l'arrêté
	- Organisation conformément aux statuts de l'ABERME du recrutement additionnel de personnel							ABERME
	- Développement de la coopération internationale							ABERME
Volet réglementaire	La loi sur la ME est votée et vulgarisée							
	- Elaboration du document d'avant-projet de la loi sur la maîtrise d'énergie							ABERME

Volets	Résultats/actions	Période (an)						Responsabilités
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	
	- <i>Vote et promulgation de la Loi sur la maîtrise d'énergie</i>							Le Gouvernement pour adoption de l'avant-projet et promulgation de la Loi L'Assemblée Nationale pour le vote ABERME pour suivi avec l'appui du Ministre
	- <i>Vulgarisation du texte de loi sur la maîtrise d'énergie</i>							ABERME
	Le code de l'efficacité énergétique est adopté, vulgarisé							
	- <i>Réalisation de la mission de formulation du code d'efficacité énergétique dans les bâtiments</i>							DGE (CRESUCE et projet PFSE) ABERME pour accompagner
	- <i>Adoption du projet de code d'efficacité énergétique</i>							Ministre pour introduction Gouvernement pour adoption
	- <i>Vulgarisation du code d'efficacité énergétique</i>							DGE et ABERME
	Les décrets d'application de la loi sont adoptés et vulgarisés							
	- <i>Elaboration de décrets d'application de la loi</i>							ABERME pour élaboration des projets Ministre pour avis et introduction en

Volets	Résultats/actions	Période (an)						Responsabilités
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	
								Conseil des Ministres Gouvernement pour adoption
	- <i>Vulgarisation des décrets d'application de la loi</i>							ABERME
Volet mobilisation et renforcement des capacités des acteurs	Les acteurs clés de la maîtrise d'énergie sont mobilisés							
	- <i>Organisation d'une série d'atelier d'information et d'échanges sur la maîtrise d'énergie : rôle des acteurs clés (à l'endroit des acteurs clés du processus)</i>							ABERME
	Les capacités des acteurs de la maîtrise d'énergie sont renforcées							
	- <i>Formation des hommes-énergie</i>							ABERME et DGE
	- <i>Mission d'évaluation du potentiel béninois sur la formation et la recherche en efficacité énergétique</i>							ABERME
	- <i>Rencontres d'échanges avec les centres de formation et de recherche</i>							ABERME
	- <i>Signature de partenariats avec les principaux centres de formation et de recherche</i>							ABERME
- <i>Institution d'un prix sur l'innovation technologique en</i>							ABERME pour proposition au	

Volets	Résultats/actions	Période (an)						Responsabilités
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	
	<i>matière d'efficacité énergétique</i>							Ministre Ministre pour proposition au Conseil des Ministres
Volet sensibilisation	Le public est informé sur la maîtrise de l'énergie							
	<i>Organisation des actions de communication à l'endroit du grand public :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de spots télévisés sur l'efficacité énergétique - Organisation de débats télévisés sur la maîtrise d'énergie - Organisation périodique du salon de l'efficacité énergétique. 							ABERME
	Le public dispose d'un centre de ressources pour s'informer et pour approfondir sa connaissance de la maîtrise d'énergie							
	- Réalisation d'une mission de formulation d'un centre de documentation sur la maîtrise d'énergie au sein de l'ABERME							ABERME
	- Mise en place du centre de documentation							ABERME

Volets	Résultats/actions	Période (an)						Responsabilités
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	
	- Organisation d'un atelier de lancement du centre de documentation							ABERME
	- Evaluation périodique de la fréquentation du centre de documentation							
Volet financement : Les instruments financiers	Le fonds d'appui à la maîtrise d'énergie est opérationnel							
	- Réalisation d'une mission de formulation (étude) sur le fonds							ABERME
	- Création du fonds par décret							Gouvernement
	- Renforcement des instances de pilotage du fonds							ABERME
	- Lancement du fonds par un atelier auquel sont invités tous les acteurs							ABERME et Ministre
	Une fiscalité incitative à l'efficacité énergétique est pratiquée au Bénin							
	- Réalisation d'une mission (étude) de faisabilité de la fiscalité incitative sur l'efficacité énergétique au Bénin							ABERME et MEF
	- Prise de décret de mise en œuvre							Gouvernement pour adoption
Volet technique	L'efficacité énergétique est promue dans le secteur							

Volets	Résultats/actions	Période (an)						Responsabilités
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	
	public du bâtiment							
	- <i>Inventaire de tous les abonnés publics et vérification des compteurs subventionnés ou appartenant à l'État</i>							DGE (CRESUCE et projet PFSE) ABERME
	- <i>Consolidation de la base de données informatisée des abonnements publics</i>							DGE (CRESUCE et projet PFSE) ABERME
	- <i>Optimisation des contrats d'abonnement de l'État</i>							DGE (CRESUCE et projet PFSE) ABERME
	- <i>Actualisation des audits énergétiques dans les bâtiments publics</i>							DGE (CRESUCE et projet PFSE) ABERME
	- <i>Installation des mesures dans le secteur public</i>							DGE (CRESUCE et projet PFSE) ABERME
	L'efficacité énergétique est promue dans le secteur privé des bâtiments et des industries							
	- <i>Institutionnalisation des audits énergétiques dans les bâtiments et industries privées</i>							ABERME
	- <i>Appui à l'élaboration des audits énergétiques dans le secteur privé</i>							ABERME

Volets	Résultats/actions	Période (an)						Responsabilités
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	
	- Mise en œuvre des mesures d'EE dans le secteur privé des bâtiments et des industries							ABERME
	L'efficacité énergétique est promue dans les ménages							
	- Réalisation de l'état des lieux des actions et des résultats obtenus dans le cadre des actions visant la promotion des foyers améliorés et du gaz butane dans les ménages							ABERME
	- Elaboration du document détaillé de projet							ABERME
	- Mobilisation du financement du projet grâce au fonds d'appui à la maîtrise d'énergie et aux Partenaires Techniques et Financiers							ABERME, MEE
	- Mise en œuvre du projet							ABERME
	L'efficacité énergétique est promue dans les transports							
	- Elaboration du document détaillé de projet							ABERME
	- Mobilisation du financement du projet grâce au fonds d'appui à la maîtrise d'énergie et aux partenaires techniques et financiers							ABERME, MEE

Volets	Résultats/actions	Période (an)						Responsabilités
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	
	- <i>Mise en œuvre du projet</i>							ABERME
Volet marché de l'efficacité énergétique	Une offre de services énergétiques de qualité est disponible grâce à la mise en place des ESE							
	- <i>Inventaire des entreprises et compétences de services éconergétiques au Bénin</i>							ABERME
	- <i>Formation des entreprises de services éconergétiques</i>							ABERME
	- <i>Renforcement des capacités des entreprises privées à mettre en œuvre et à gérer des projets d'efficacité énergétique</i>							ABERME
	Les entreprises privées de financement accompagnent la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique							
	- <i>Mise en place des mécanismes financiers</i>							ABERME, MEE, MEF

III- Pilotage et suivi de la PONAME

3.1- Pilotage de la PONAME

La mise en œuvre de la PONAME implique essentiellement :

- Le Gouvernement en général : il est considéré comme un acteur à part entière compte tenu de la nécessité d'un portage politique fort pour la mise en œuvre de la PONAME ;
- Le MEE à travers l'ABERME en particulier, qui, conformément à ses statuts, est le bras exécutif de la PONAME ;
- Les administrations publiques constituées de l'ensemble des autres secteurs impliqués directement dans la maîtrise d'énergie (Finances et économie, industries, commerce, recherche technologique et scientifique, environnement, santé, agriculture) ;
- Les collectivités territoriales ;
- Les ONGs et centres universitaires de recherches scientifiques et technologiques,
- Les partenaires techniques et financiers.

Le pilotage interministériel de la PONAME est assuré à travers le CA/ABERME.

3.2- Suivi de la PONAME

Le suivi de la PONAME devra se faire à deux niveaux :

Le suivi de l'exécution de la politique, qui concerne les différentes actions indiquées par le plan d'actions pour assurer la mise en œuvre de la PONAME. Les indicateurs du suivi de l'exécution de la politique sont relatifs aux principaux résultats et actions à mettre en œuvre. Il s'agit :

Pour ce qui concerne le volet institutionnel :

- Nombre de réunions du CA/ABERME ;
- Nombre de directions pleinement fonctionnels à l'ABERME.
- Evolution du budget de l'ABERME

Pour ce qui concerne le volet réglementaire :

- La loi sur la maîtrise d'énergie est votée et promulguée ;
- Nombre de décrets d'application de la loi pris ;
- Le code sur l'efficacité énergétique est adopté.

Pour ce qui concerne le volet mobilisation et renforcement des capacités des acteurs :

- Le nombre de rencontres d'informations organisées avec les principaux acteurs institutionnels clés de la maîtrise d'énergie ;

- Le nombre d'institutions de la République touchées par les rencontres d'informations ;
- Les délais d'examen, d'adoption ou de vote des textes relatifs à la maîtrise d'énergie ;
- Le nombre de séances de formation organisées à l'endroit des hommes énergies ;
- Le nombre d'actions d'appui menées par l'ABERME au profit des ONGs, des centres et instituts de formation et de recherche en énergétique ;
- Le prix de l'innovation technologique en maîtrise d'énergie est institué et décerné chaque année.

Pour ce qui est du volet sensibilisation :

- Le nombre d'émissions radiotélévisées organisées par l'ABERME sur la maîtrise d'énergie ;
- Le nombre de spots publicitaires réalisés et diffusés par l'ABERME sur les ondes nationales ;
- Le salon de la maîtrise d'énergie est institué et organisé chaque année.

Pour ce qui concerne le volet financement :

- Le fonds d'appui à la maîtrise d'énergie est créé ;
- Le nombre de projets d'efficacité énergétique financé chaque année par le fonds ;
- Le volume financier consacré à l'appui à la maîtrise d'énergie par le fonds ;

Pour ce qui est du volet technique :

- Le nombre de bâtiments publics et privés ayant fait l'objet d'audit énergétique ;
- Le nombre de bâtiments publics et privés ayant fait l'objet d'implantation des mesures ;
- Le projet d'utilisation rationnelle d'énergie dans les ménages est conçu et mis en œuvre ;
- Le projet d'utilisation rationnelle d'énergie dans les transports est conçu et mis en œuvre ;
- Les économies d'énergie et gains financiers réalisés par secteur.

Pour ce qui est du volet marché de l'efficacité énergétique :

- Les entreprises potentielles de services écoénergétiques sont connues ;
- Nombre de formations organisées à l'endroit de ces entreprises ;
- Nombre d'entreprises de services écoénergétiques accréditées à l'issue des formations ;
- Nombre d'entreprises du secteur privé formées pour gérer et mettre en œuvre un projet d'efficacité énergétique ;
- Nombre de projets d'efficacité énergétique mis en œuvre sans l'intervention directe de l'Etat ;
- Le volume de l'engagement financier des institutions privées de financement.

Le suivi stratégique qui concerne les changements apportés par la mise en œuvre de la PONAME aussi bien dans la compréhension et le comportement des acteurs vis-à-vis de la

question de la maîtrise d'énergie, que dans les indicateurs de consommations énergétiques, les ratios économiques et environnementaux. Quelques principaux indicateurs de suivi stratégique sont :

- Nombre de décisions gouvernementales sur la maîtrise d'énergie ;
- Evolution de l'intensité énergétique globale et des intensités énergétiques sectorielles du pays ;
- Evolution de la structure de consommation énergétique du Bénin ;
- Evolution des dépenses d'importation de produits énergétique par tête.

IV- Hypothèses et risques

L'hypothèse de départ reste une forte volonté politique pour hisser la maîtrise de l'énergie au rang des priorités du Gouvernement dans le cadre de l'assainissement des finances publiques (car la maîtrise d'énergie vise entre autres à réduire les gaspillages d'énergie dans le secteur public des bâtiments), de l'amélioration de la croissance et la lutte contre la pauvreté (car la maîtrise de l'énergie contribue à l'amélioration de la balance commerciale du pays et permet d'accroître l'accès à l'énergie grâce aux kWh économisés), et enfin de la protection de l'environnement. Les principales implications concernent une allocation financière plus conséquente pour les actions de maîtrise d'énergie, un appui déterminant dans la mise en place des instruments de la PONAME.

Une autre hypothèse est celle de l'acceptation des partenaires au développement intervenants au Bénin, d'appuyer la mise en place des différents instruments de la PONAME.

Les risques sont multiples :

Au plan institutionnel :

La maîtrise d'énergie est perçue juste comme un sous-secteur du secteur énergétique alors qu'elle a un caractère intersectoriel et son importance n'est plus à démontrer. Les différents acteurs considèrent que la PONAME est de la seule responsabilité du MEE, et même de l'ABERME seule.

Au plan financier :

- Face aux nombreuses priorités actuelles du Gouvernement, la constitution du fonds d'appui à la maîtrise d'énergie, notamment pour ce qui concerne la contribution de l'Etat (la plus importante surtout pour le lancement du fonds), est retardée.
- Les banques locales n'ont aucune expérience dans le financement des économies d'énergie. Elles ne peuvent donc pas accorder facilement, dans l'actuel contexte de crise économique et financière, de prêts aux opérateurs privés dans le cadre de la mise en œuvre des ESE.
- Dans un contexte où les banques sont réticentes, les entreprises privées pouvant offrir leurs services dans l'implantation des mesures, sont de très petites tailles et capacités financières, et n'arrivent pas à saisir les opportunités d'affaires liées au développement du marché d'efficacité énergétique.

Au plan technique :

Le nombre limité d'experts nationaux en matière d'efficacité énergétique peut compromettre la bonne conduite de la réalisation des audits énergétiques en même temps que le recours à l'expertise étrangère pour la réalisation des travaux d'audit énergétiques accroît les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique.

CONCLUSION

Le Bénin, en se dotant aujourd'hui d'un document de politique nationale de maîtrise d'énergie, peut réduire sa dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur, et améliorer la compétitivité de son économie. En effet, le diagnostic présenté montre que dans le seul secteur public du bâtiment, il est possible de réduire d'au moins 20%, l'énergie consommée dans les bâtiments publics (soit environ 1 milliard de FCFA de gain) par l'implantation des mesures d'efficacité énergétique dont les temps de retour sur investissement sont inférieurs à trois ans, et qu'un gain d'au moins 10% de la consommation dans les industries et dans les bâtiments privés, ferait gagner plus de 2 milliards FCFA à l'économie nationale.

Mais pour cela, il faudra mettre en œuvre un ensemble de mesures qui, à court et à moyen termes, consiste à renforcer les instruments existants, et à construire un ensemble de nouveaux instruments au plan institutionnel, réglementaire, technique et financier, et à assurer une bonne mobilisation des différents acteurs de la maîtrise d'énergie.

Toutefois il est à retenir que pour que la politique nationale de maîtrise d'énergie atteigne ses objectifs, il est important qu'un portage politique au plus haut niveau soit apporté aux différentes actions.